

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4147 du Jeudi 13 Octobre 2022 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

La Semaine Africaine a 70 ans



Une partie de l'équipe de rédaction jette un regard sur quelques "Unes" qui ont marqué l'histoire du journal

(PP.9-12)

OUVERTURE DE LA 51E ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Synodalité, communion et participation, au cœur de la réflexion des évêques



Les archevêques, évêques, les secrétaires généraux de la CEC, les vicaires généraux et les experts

(P.10)

POLITIQUE

L'opposition, toujours sceptique



Clément Miérassa (P.3)

EDITORIAL

Dans trente ans, un siècle !

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale : 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

DE LA SOCIETE DENOMMEE
«VENNOTE TECHNOLOGIES»
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville, République du Congo

Suivant un exemplaire original en la forme sous seing privé des statuts de la société, déposé au rang des minutes à Brazzaville en date du 18 juillet 2022 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la date du 19 juillet 2022, sous folio 130/6 N°2754, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: VENNOTE TECHNOLOGIES

Forme : Société A Responsabilité Limitée

Capital: 1 000 000 FCFA, divisé en 100 parts de 10.000 FCFA Chacune, souscrites et libérées en totalité.

Siège social: à Brazzaville, quartier Mpissa, au numéro 330 de la rue Pasteur Buana Kibongui, Arrondissement 2 Bacongo.

Objet: La société a pour objet tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:

- La mise en place d'applications logicielles d'entreprise;
- La fourniture de services informatiques gérés;
- La gestion de projets;
- La mise à disposition du personnel externalisé;
- La représentation des éditeurs de logiciels;
- Le Transfert d'argent mobile et autres services auxiliaires;
- Poursuivre l'activité en tant qu'investisseurs;

- Engager et/ou promouvoir la recherche et le développement en rapport avec l'une des activités ci-dessus et dans tout autre domaine pouvant bénéficier à l'entreprise.

La société peut en outre accomplir, toutes opérations financières, administratives, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance: Monsieur ADERINOYE TUNDE Saheed est nommé en qualité de Gérant. Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 11-08-2022.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2022-B12-00196.

Pour insertion légale

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

ATLS

Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F. CFA
Siège Social: sise 327, Avenue Marien NGOUABI
Immeuble SCI les cocotiers, B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

SPIE OIL & GAS SERVICES CONGO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 42 500 000 F. CFA
Siège Social: sise Section H, Parcelle 47 bis du plan cadastral de la ville de Pointe-Noire
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2001-B12-01212

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions ordinaires de l'Associé Unique du 23 juin 2022, l'Associé Unique de la société SPIE Oil & Gas Services Congo a pris les décisions suivantes:

- Constatation de la démission de Monsieur Emmanuel BROTONS de ses fonctions de Gérant en date du 13 juin 2022;
- Nomination de Monsieur Paul JACKSON en qualité de gérant, à compter du 1er juillet 2022.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le N° CG PNR-01-2022-M-01079, du 12 Septembre 2022.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° CG-PNR-01-2001-B12-01212, le 12 septembre 2022.

Pour avis.

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°011/2022/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'Immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours, cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales			Quartiers	Arr.	Requérants	
1	11862 du 12/05/2022	Plle(s) 04	Bloc : 38	Section : T	Superficie : 205,22m ²	MAHOUATA	02	TOKO LUVUALU Dady
2	11996 du 13/07/2022	Plle(s) 10	Bloc : 65	Section : K	Superficie : 302,02m ²	MBOTA	04	BIMBABOU MASSANGA Rod Le Mien
3	11859 du 11/05/2022	Plle(s) 02	Bloc : 22	Section : CF	Superficie : 212,95m ²	TCHISTERE	04	BARRY Mamadou Malado
4	11951 du 27/06/2022	Plle(s) : 08	Bloc : 06 bis	Section : AF	Superficie : 347,00m ²	SIAMOUMOU	05	OGNANGUET AKOUNDOU Marcel Junior
5	11556 du 09/12/2021	Plle(s) 28ter et 30	Bloc : 47	Section AQ	Superficie : 476,28m ²	MBOTA CARLOS	04	N'KOKA SOCKY Chamberlain GUY Laurent
6	11737 du 25/02/2022	Plle (s)01 et 03	Bloc : 57	Section : BV	Superficie : 624,11m ²	André Jacques(Files SOUMBA)	05	BINBINDAS BOUHAHA Genevieve
7	11094 du 11/05/2021	Plle (s)02	Bloc : 44	Section : T	Superficie : 236,31m ²	MAHOUATA	01	Felicien Pierre LOUBOUNGOU et Elfride Nicole Nadine D.
8	11327 du 13/08/2021	Plle (s) 04	Bloc : 170	Section : CG	Superficie : 500,00m ²	KOUFOLI	05	ANDONGUI NGANGYOI Christian Dieudonné
9	10738 du 25/09/2020	Plle(s) 01	Bloc : 174	Section : AC	Superficie : 256,25m ²	SONGOLO	05	MBERIK OULD ANNA
10	9906 du 07/05/2019	Plle(s) 03	Bloc : 13 bis	Section : V	Superficie : 223,11m ²	MAHOUATA	03	NNOLI OKECHUKWU
11	11399 du 21/09/2021	Plle(s) 07	Bloc : 57	Section : ABZ1	Superficie : 500,00m ²	Loango-Tchiboloko(Files Tchi-T)	LOANGO	BROUNOUS Hortense
12	11963 du 30/06/2022	Plle (s)06	Bloc : 295	Section : CN	Superficie : 400,00m ²	Vindoulou "Marché Douanier"	04	MBAMA-MAYIMA Raul Freshnel
13	11787 du 31/03/2022	Plle (s) 07et 08bis	Bloc : 399	Section : AX suite	Superficie : 537,50m ²	LOUSSALA (KM 10)	03	NGOUEDI BOUMBA Arnaud Patience
14	11364 du 31/08/2021	Plle (s) 05	Bloc : 73	Section : ABW Suite	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	BOUNGOU née MATOKO Marie Thérèse
15	11632 du 13/01/2022	Plle(s) 18	Bloc : 10	Section : Q	Superficie : 245,25m ²	MVOUMVOU	02	NIANGADOU Abdoulaye
16	11454 du 18/10/2021	Plle(s)20	Bloc : 67	Section : AD Suite	Superficie : 564,96m ²	RAFFINERIE (File TCHINIOKA)	05	GAMBA NAKOUTELAMIO Agnès
17	11458 du 18/10/2021	Plle (s) 18	Bloc : 67	Section : AD Suite	Superficie : 400,00m ²	RAFFINERIE (File TCHINIOKA)	05	GAMBA NAKOUTELAMIO Agnès
18	11525 du 24/11/2021	Plle (s) 1	Bloc : 335	Section : CN	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU	04	MOKOMPONI Morlond
19	11984 du 24/06/2022	Plle (s) 04	Bloc : 124	Section : BZ4	Superficie : 500,00m ²	TCHIBALA (File TCHISSIMBA)	05	BOUKA BIONA Veronica Flora
20	11221 du 15/06/2021	Plle (s)14	Bloc : 74	Section : V	Superficie : 206,00m ²	TIE-TIE	03	LA SOCIETE IMMOBILIERE AFRICAINE « SCI SIA »
21	10302 du 07/01/2020	Plle (s) 02	Bloc : 189	Section : ABW	Superficie : 460,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	TCHICAYA DIACK Aimé Saint Gilbert
22	11592 du 24/12/2021	Plle (s) 12	Bloc : 30	Section : AC	Superficie : 594,14m ²	Edifier MBOTA ex Raffinerie	05	BILECKOT Eulalie Pétronille Edwige
23	12045 du 02/08/2022	Plle (s)01 0 10	Bloc : 39	Section : CX	Superficie : 5000,00m ²	HINDA	HINDA	MOUANOU Jean Michel
24	11785 du 30/03/2022	Plle (s) 06	Bloc : 117	Section : AL	Superficie : 463,75m ²	LOANDJILI	04	Enfants MAKOSSO
25	11908 du 07/06/2022	Plle(s) 04	Bloc : 46	Section : V	Superficie : 225,00m ²	TIE-TIE G8	03	AKELE Adekemi Marcelin
26	11789 du 31/03/2022	Plle (s) 7,8,9 et 11	Bloc : 142	Section : ABZ1	Superficie : 2000,00m ²	POINTE INDIENNE	LOANGO	KWAMA MATITI Roger
27	11788 du 31/03/2022	Plle (s)07 à 12	Bloc : 145	Section : ABZ1	Superficie : 3000,00m ²	POINTE INDIENNE	LOANGO	KWAMA MATITI Roger
28	10925 du 02/02/2022	Plle (s) 02	Bloc : 101	Section : P	Superficie : 136,50m ²	MVOUMVOU	02	LOCKO BITSINDOU Gonel
29	10854 du 11/12/2020	Plle (s) 04	Bloc : 55 ter	Section : AC	Superficie : 335,64m ²	MBOTA RAFFINERIE	05	IBARA Guy Bruno
30	12069 du 11/08/2022	Plle(s)05 à 10	Bloc : 44	section : CX	Superficie : 3000,00m ²	HINDA	HINDA	NGOYI TIEBO Landry et NGOYI née BATSIMBA NSI; B. G.S.
31	11844 du 03/05/2022	Plle (s) /	Bloc : /	section : /	Superficie : 500,00m ²	MATOMBI	LOANGO	TATY Leopold Magloire Demercure
32	11818 du 19/04/2022	Plle(s) 02 bis	Bloc : 122	section : T	Superficie : 103,46 m ²	MAHOUATA	03	PACAVIRA MBANGOUNIELE Indira
33	12148 du 08/09/2022	Plle(s) 09 et 10	Bloc : 13	section : AC2 3e T	Superficie : 1000,00m ²	VINDOULOU(Files Tchifoungou)	04	MAFOUTA LOSSOMBOT Vurce Arsène
34	11711 du 16/02/2022	Plle(s)01	Bloc : 28	section : AG	Superficie : 500,00m ²	TCHIALI	05	POATY Francis Renaud
35	10538 du 20/07/2020	Plle(s) 03	Bloc : 135	section : AW	Superficie : 389,72m ²	TCHYSTERE	04	YAMBA Gildas Clavet
36	11385 du 14/09/2022	Plle(s)02 Bis	Bloc : 45	section : S	Superficie : 301,74m ²	MATENDE	02	MAKOSSO née DJEMBO Cécile Jeanne Fernande
37	11837 du 28/04/2022	Plle(s) 02 bis	Bloc : 232	section : AK	Superficie : 168,63m ²	MAKAYABOU	05	TSOWELA Claudio
38	9735 du 12/02/2019	Plle (s) 06	Bloc : 04	section :CG 2E T	Superficie : 444,00m ²	KOUFOLI 2(Files Kondi Tchitali)	05	MAVOUNGOU TCHIVOUNGOU Nircile Princia
39	10804 du 09/11/2020	Plle(s)06	Bloc : 247	section : CN	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU (File Tchiniambi K)	04	MBOUNGOU TSATY Destin
40	11365 du 27/08/2021	Plle(s) 01	Bloc : 125	Section : CF	Superficie : 500,00m ²	MONGO KAMBA		NIANGA Maury Lom; Géremiy Clivert; Ludovic Clarck. Luyg Benyl; Jesse Hanel

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 30 septembre 2022
Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

VIE POLITIQUE

L'opposition, toujours sceptique

La Fédération de l'opposition congolaise composée du FROCAD, l'IDC et la composante Jean Marie Michel Mokoko (CJ3M), a organisé le mercredi 5 octobre dernier au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), une conférence de presse co-animée par Clément Miérassa, Michel Mampouya et Jean-Félix Demba Ntelo. Pour rendre public le contenu de la lettre ouverte qu'ils ont adressée au Président de la République.

Pour ces dirigeants, cette lettre se veut une contribution à la recherche de solutions durables à la crise multidimensionnelle dans laquelle se «débat le pays, sans répit, depuis son accession à l'indépendance». Très critique, la Fédération de l'opposition congolaise s'est attaquée aux différents messages à la nation du Chef de l'Etat qui, selon elle, «affichent un sentiment d'autosatisfaction en totale contradiction avec la réalité de la situation de chaos généralisé qui n'épargne aucun domaine vital aux plans politique, économique, social, culturel et moral». Elle a souligné que le pays traverse une crise multidimensionnelle. «Le bilan de 62 ans dans tous les domaines vitaux, n'ouvre aucune perspective d'espoir pour les générations futures, car la crise actuelle qui plonge le pays dans une impasse totale, est complexe... Si l'on n'y prend garde, la persistance de cette crise sans perspective de solution, menacera à brève échéance, l'existence même du Congo en tant qu'Etat-nation, qui devrait être bâti sur les fondements mis en place par les pères de l'indépendance du pays», ont fait savoir ces dirigeants. Avec trois guerres civiles meurtrières (1993, 1997 et 1998), ont-ils indiqué, «le Congo a connu la pire

des folies de la violence politique. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est à craindre, monsieur le Président, que la détermination affichée par le PCT, de gagner quoiqu'il en coûte, toutes les élections tant par la fraude, la manipulation, l'intimidation, que l'arrogance et le mépris du peuple, ne soit le détonateur d'une bombe dont les conséquences d'une explosion inévitable ne pourraient être ni contenues, ni maîtrisées. Votre posture davantage partisane de Président du PCT, que de Président de la République, constitutionnellement garant de la paix, de l'unité et la concorde nationale, ne rassure pas le peuple congolais traumatisé et inquiet sur son devenir dans un monde en mutations permanentes». Pour eux, le compromis historique par la réconciliation nationale n'a plus jamais inspiré le règlement des conflits politiques au Congo. «Autour de nous, certains pays changent, retrouvent réconciliation, dynamisme, progrès et goût de l'avenir dans le vivre ensemble. Sans réconciliation nationale, sans paix durable, sans le progrès, le Congo ne s'élèvera pas, les Congolais ne connaîtront pas dans leur majorité le bien-être», ont-ils expliqué. Ces leaders de l'opposition pensent que l'emprisonnement de Jean Marie Michel Mokoko et An-



Clément Miérassa

dré Okombi Salissa, ainsi la condamnation en exil de Jean Martin Mbemba et Benoît Koukebené, symbolisent «la poursuite du long calvaire de plus d'un demi-siècle de traque, de nos élites nationales commencée en 1965». Replongé dans les luttes fratricides sur les enjeux du pouvoir, «le Congo est politiquement dans une impasse totale dont il faut impérativement trouver des voies de sortie pacifique et définitive... Ni les fuites en avant, ni les calculs partisans, tribalo-ethniques ou claniques, encore moins les tripatouillages constitutionnels, ne sauveront le pays d'une crise politique aussi profonde qui met en péril l'unité et la cohésion nationales». Ils ont, malgré tout, estimé que la sortie pacifique et définitive de la crise actuelle est possible, «à condition qu'une volonté politique affirmée de toute la classe politique congolaise, émerge un

sursaut collectif et national. Sans refaire une conférence nationale souveraine bis, le dialogue politique inclusif se relève comme la seule alternative pacifique en vue du sursaut national et patriotique, afin que le pays retrouve le chemin de la démocratie, de la paix et de sa crédibilité dans le concert des nations». Ce dialogue préparé par tous, ont-ils dit, «impulserait un élan qui devrait être soutenu par la communauté internationale dans le but d'aider le Congo qui est véritablement en danger... Il ne s'agit pas ici de sauver un régime politique, mais une nation en péril. La présente approche de politique sur la crise congolaise est un appel à la responsabilité du Premier magistrat au sommet de l'Etat et des acteurs politiques et sociaux».

KAUD

CONGO

Le pluralisme démocratique, parlons-en !

L'histoire du Congo depuis son indépendance le 15 août 1960, est toujours demeurée tumultueuse et mouvementée. Après les espoirs suscités au sein du peuple par la réussite en 1991-1992, des états généraux de la Conférence nationale souveraine suivis d'une transition pacifique du système de parti unique à celui fondé sur la démocratie et le pluralisme, le Congo se voyait organiser ses premières élections démocratiques.

PCT fait suite à l'appel à la grève générale des 14 et 15 septembre 1990 qui a brusquement accéléré les événements. Le processus démocratique s'ouvrait ainsi au Congo. La conférence nationale devait proclamer sa souveraineté face au pouvoir, contrairement à

celle de 1972 initiée par le PCT et contrôlée de bout en bout par lui. La tenue réussie de cette Conférence (28 février au 10 juin 1991) a suscité les espoirs au sein du peuple. La CNS a demandé l'instauration d'une démocratie pluraliste par une nouvelle Constitution dont elle donne les principes; elle élit un Premier ministre de transition, André Milongo (1991-1992), tandis que Mgr Kombo préside le Conseil supérieur de la République (CNT); le Chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso reste en fonction.

Le 15 mars 1992, les Congolais adoptaient par référendum la première Constitution post-ère socialiste, la sixième du genre. Il a permis au pays de tourner la page de la période marxiste de parti unique et instaure un régime semi-présidentiel, inspiré de la Ve République française. Le pays reprend ses symboles post-indépendance: la République Populaire du Congo est rebaptisée République du Congo, troque son drapeau rouge frappé du marteau et de la faucille pour son drapeau vert-jaune-rouge originel, et change son hymne national. Les «Trois Glorieuses» cèdent la place à «La Congolaise».

La nouvelle loi fondamentale comporte des verrous juridiques, dans son article 178, excluant notamment la possibilité de réviser la Constitution pour toucher à la limitation des mandats présidentiels, à la «forme républicaine» de l'Etat ou encore «la réduction ou l'abolition des droits et libertés fondamentaux». Les élections municipales organisées en mai 1992 laissent apparaître de profondes divisions du corps électoral sur une base régio-

Editorial

Dans trente ans, un siècle !

Nous fêtons avec ce numéro les 70 ans de notre fondation. En 1952, ce pays n'était pas celui qu'il est aujourd'hui : il n'avait pas de stade digne de ce nom, pas d'université, pas de route asphaltée pour le traverser, pas un seul médecin congolais, pas même un Evêque du pays...

En 70 ans de vie, La Semaine Africaine a vu défiler une histoire contrastée, faite d'avancées et de reculs tres-sant la trame de ce que ce pays et cette sous-région sont devenus ensuite. Ce journal est le témoin fidèle de ce qui a conduit aux indépendances, aux errements politiques qui ont suivi et qui ont mis aux prises, parfois féroce-ment, les fils et les filles d'un même pays pour un pouvoir que les uns ont voulu conserver, et les autres conquérir.

La Semaine Africaine a accompli ses 70 ans le 4 septembre dernier. Mais comme une semaine plus tôt nous avions porté en terre un membre de notre rédaction, nous ne voulions pas mélanger joie et recueillement pour ce troisième confrère que nous avons perdu en l'espace d'un an. Nous sommes heureux de partager avec vous aujourd'hui la joie de cet anniversaire. Nous sommes fiers d'être restés des hommes et femmes de plume au service d'une information indépendante, guidée par les valeurs de l'évangile.

C'est ainsi que nous sommes restés au-dessus de la mêlée malgré les difficultés. Mais, nous l'avons dit à plusieurs reprises, fêter un anniversaire, c'est regarder le passé en visant l'avenir. Que serons-nous dans les 30 prochaines années, à 100 ans accomplis ? Nous ne pouvons le savoir. Mais nous pouvons émettre des souhaits qui se réaliseront avec l'appui de ceux qui nous lisent depuis 1952 et qui continuent de nous faire confiance. La concrétisation de ces souhaits passera par les contraintes que nous imposera le contexte d'un pays où la liberté d'expression est parfois en titubance. Nous serons ce que l'affirmation des valeurs démocratiques à confirmer nous aidera à faire dans cet espace. Notre passage obligé au numérique, dans l'édition et dans l'archivage de nos numéros, est le cap que nous visons aborder de manière harmonieuse. Fasse Dieu que la rédaction de 2052 fasse traverser à celle qu'une de nos stagiaires appelle «grand-mère» le cap des rhumatismes actuels sans trop d'accrocs.

Albert S. MIANZOUKOUTA

naliste. L'UPADS l'emporte dans le «Nibolek», le RDPS arrive en tête à Pointe-Noire et le MCDDI s'impose dans le Pool. Entaché de nouvelles irrégularités, le scrutin local ouvre la voie à une montée des tensions politiques. L'élection présidentielle a eu lieu les 9 et 16 août 1992. C'est la première élection démocratique depuis l'instauration du multipartisme en 1991. C'est également la première fois depuis 1963 qu'une élection ne se déroule pas en congrès interne d'un parti politique. Le 16 août, deuxième tour de l'élection présidentielle, dont les résultats sont proclamés le 20 août : Pascal Lissouba est élu Président de la République avec 61,33 % des voix. Il prête serment devant la Cour suprême le 31 août 1992.

C'est l'une des élections crédibles et transparentes que le pays n'ait jamais organisées. A la faveur de ce pluralisme démocratique, plusieurs partis politiques sont nés et s'exprimaient librement, avant de replonger dans l'hibernation après la guerre de juin-octobre 1997.

L'inconstance des hommes politiques
Le 4 mai 1996, le Président Pascal Lissouba prenait l'engagement devant l'opinion nationale et internationale d'organiser des élections libres et transparentes. Le 7 mai, le RDPS, au cours d'une réunion, analysant le dossier relatif à l'établissement des listes électorales initiales, élaborées et

présentées par le Gouvernement, conteste et présente ses objections. Il contestait le recensement administratif, en relevant le caractère partisan de la composition de cette commission et déplorait l'exclusion des partis politiques et des maires de communes de plein exercice.

Devant cette dénonciation, Mgr Ernest Kombo en appelle à la confiance et au sens de l'honneur pour le bon déroulement du recensement et des élections. Au regard de ces contestations faites par les partis politiques et la société civile, Me Martin Mbéri faisait savoir que les propositions du Gouvernement n'étaient pas définitives, que la commission pouvait être revue, en tenant compte des propositions faites par les uns et les autres.

Dans cette perspective, l'alliance URD-FDU propose, tout en posant comme exigence de transparence «la parité la plus totale au niveau de toutes les instances à créer, en vue des élections présidentielles», s'inclinait.

Nommé Premier ministre, David-Charles Ganao, devant le Parlement, le 15 septembre 1996, prenait l'engagement solennel de réussir l'organisation des élections dans la transparence, à la satisfaction générale de la classe politique. La contestation allant crescendo, le pays connaîtra le plus sanglant conflit électoral de son histoire, en 1997, à la veille de l'élection présidentielle.

Cyr Arnel YABBAT-NGO



Poignée de main entre Jacques Opangault et Fulbert Youlou

KOUILOU

Le Conseil départemental a tenu sa première session ordinaire

Après la tenue de la session inaugurale consacrée à l'élection du président du Conseil départemental et des membres du bureau exécutif, les conseillers départementaux du Kouilou ont été convoqués en session ordinaire, dite administrative. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le jeudi 29 septembre dernier à Loango, à une trentaine de kilomètres de Pointe-Noire. Elle était placée sous le patronage d'Alexandre Mabilia, député, président du Conseil départemental du Kouilou, et s'est déroulée en présence de Paul Adam Dibouilou, préfet du département.

Pendant plus de huit jours, les conseillers du Kouilou ont examiné quatre affaires: un projet de délibération portant suivi et contrôle de l'exécution des cahiers des charges signés au profit des populations du Kouilou; un projet de délibération portant modification de la délibération n°016-2018/DK/CD du 28 mai 2018 fixant les taux de la taxe des produits de carrières dans le département; un projet de délibération portant mise en place de la commission de pilotage du plan de développement local intégrant les Objectifs de développement durable (ODD) du département du Kouilou 2022-2026; un projet de délibération portant création du cimetière public de Loango-Diosso.



Alexandre Mabilia

devra concourir à l'amélioration des conditions de vie des concitoyens avec une forte orientation sociale en faveur des personnes vulnérables», a-t-il rappelé.

Pour le Conseil départemental du Kouilou, il s'agit de répondre aux attentes exprimées par le Chef de l'Etat dans son discours sur l'Etat de la nation, en décembre dernier.

Par contre, le pouvoir délibérant devra s'exercer de façon effec-

tive, à travers la connaissance des lois et règlements sur la décentralisation, l'appropriation du plan de développement local 2022-2026 pour une gestion encadrée des investissements publics consacrés à la croissance économique, à travers l'appui aux systèmes productifs locaux et aux projets d'aménagement.

Alexandre Mabilia a rassuré ses collègues que le principe de la continuité de la gestion publique s'appliquera à leurs actions, avec lucidité et responsabilité.

«Que les dossiers hérités de la mandature précédente, avec tout leur passif, soient une source d'inspiration, pour corriger les erreurs du passé et innover, en concevant des politiques chaque jour plus réalistes et en s'équipant d'outils mieux adaptés et plus efficaces pour relever les divers défis du développement local. Parmi les défis qui nous attendent, il nous faut absolument poursuivre la bataille déjà engagée en matière de création et de collecte des recettes propres, si nous voulons réussir le pari d'une autonomisation effective, la mise en place du cadre de pilotage du Plan de développement local (PDL)», a-t-il souligné.

Il a invité les élus de chaque district à s'investir davantage, en vue de réussir dans l'implication des communautés de base dans la gestion des affaires du département.

Madocie Déogratias MONGO

FORCE PUBLIQUE

Des officiers formés au droit des conflits armés et aux droits de l'Homme

Organisé sous le thème : " Officiers de la Force publique, harmonisons notre méthodologie d'instruction des personnels en Droit international humanitaire (DIH) et en Droit international des Droits de l'Homme (DIDH) pour une meilleure protection de notre éthique collective", le séminaire de formation de base des instructeurs de la Force publique sur le droit des conflits armés s'est déroulé du 3 au 7 octobre 2022, à l'Académie militaire Marien Ngouabi à Brazzaville. Sous le patronage du général de division Guy-Blanchard Okoï, Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises (FAC), représentant le ministre de la Défense nationale.

Ce séminaire a permis de donner une formation qualifiante aux quarante-cinq officiers participants de la Force publique (policiers, gendarmes et militaires), pour devenir des instructeurs en DIH et en DIDH, mais aussi notamment, d'harmoniser la méthodologie de l'instruction opérationnelle de la Force publique en ces Droits.

Selon le général Guy-Blanchard Okoï, le besoin d'uniformiser et d'harmoniser l'enseignement a conduit le ministère en charge de la Défense et de l'Intérieur à initier cette rencontre. «Destiné aux officiers, ce séminaire avait pour ambition de former les instructeurs en DIH et DIDH qui prendront à leur tour le relais pour transmettre les connaissances acquises aux personnels des unités et des Forces», a-t-il dit.

Le colonel Jean-Clément Kouamba Beat, vice-président du comité technique permanent de diffusion du DIH et du DIDH, président de la commission d'organisation de ce séminaire, a affirmé : «A l'issue de la for-

les membres du commandement de la Force publique.

A rappeler que le Droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui, pour des raisons humanitaires, cherchent à limiter les effets de conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas, ou ne participent plus, directement ou activement aux



Des officiers généraux, officiers participants et organisateurs autour du général Okoï

mation, les participants doivent devenir les promoteurs de la connaissance pratique du DIH et du DIDH auprès des autres personnels de la Force publique; être respectueux du DIH et du DIDH dans l'accomplissement de toutes les missions; de contribuer aux changements remarquables des aptitudes, des comportements des agents de la Force publique vis-à-vis de la population... ».

Cette formation est l'œuvre de la Force publique, en partenariat avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dont le délégué était présent, ainsi que

hostilités, et restreint le choix des moyens et méthodes de guerre. Cependant, le Droit international des droits de l'Homme (DIDH) est un ensemble de règles internationales qui affirment les droits et la dignité de tous les êtres humains, femmes, hommes et enfants, sans discrimination. Il s'est constitué progressivement après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, et est aujourd'hui appuyé par plusieurs instruments universels et régionaux.

Alain-Patrick MASSAMBA

OFFICE NOTARIAL MAMPOUYA-MISSAMOU

«MVOULA INVESTISSEMENTS» S.A.
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 50.000.000 de Francs CFA
Siège Social: 96, Avenue Charles de Gaulle,
1^{er} étage de l'immeuble
Ebatha, Plateau Centre-ville, Brazzaville
R.C.C.M: CG BZV-01-2010-B14-00031

AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Février 2022, de la société sus dénommée, reçu en dépôt le 25 juillet 2022 par Maître J.A MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire, enregistré le 31 Août 2022 à l'EDT plaine, et déposé au greffe le 09 septembre 2022.

Les Actionnaires ont entériné:
- Les cessions d'actions par Monsieur William Landry GOMA-MENGA au profit de Messieurs KINOUBANI MATONDO Grace Delvany et Suhulikifuli Adeola ADENTUJI;
- L'agrément d'un nouvel actionnaire;
- La mise jour de statuts.

RCCM nouveau: CG-BZV-01-2010-B14-00031
GREFFE, du 09 septembre 2022

POUR AVIS
LE NOTAIRE

ANNONCE SUECO

La Direction du Centre de Formation et d'Information SUECO, Ecole Conventionnée Evangélique a le réel plaisir d'informer les parents d'élèves, étudiants et travailleurs que les inscriptions au titre de l'année académique 2022-2023 sont déjà ouvertes à la Scolarité.

SUECO vous prépare :

- A la licence Pro, en 10 mois, dans les filières : Comptabilité et Gestion des Organisations; Management des Ressources Humaines; Marketing; Banque et Finance; Assistant de Direction; Génie Logistique et Transport. Réseaux et Télécommunications.
- Au Brevet professionnel, en 09 mois, dans les filières : Secrétariat Bureautique et Maintenance Informatique et Réseaux.
- Au Certificat d'Aptitude Professionnelle, dans les filières : Cuisine (10 mois + 2 mois de stage); Hôtellerie (10 mois et 2 mois de stage); Pâtisserie et Secrétariat Bureautique en 6 mois.

La rentrée académique 2022-2023 est fixée au 07 novembre 2022, le nombre des places est limité.

SUECO est situé au Centre-ville, derrière la Direction Départementale E²C, en face de la Paroisse Evangélique du Plateau.
Contacts 06.679.12.91 / 05.544.53.96 / 06.405.92.76.

SUECO: «Former, pour libérer l'Homme».

Fait à Pointe-Noire, 07 octobre 2022

Le Directeur P.I.
Gaston ESSOUALA

COMITE MINISTERIEL DE L'UMEAC

Jean-Baptiste Ondaye a présenté la situation macroéconomique du Congo

La capitale du Cameroun, Yaoundé, a abrité le 6 octobre dernier la réunion du comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMEAC). Le recrutement des agents d'encadrement supérieur à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a constitué la trame de fond de cette réunion de pilotage au cours de laquelle les participants ont passé en revue l'état global des différentes économies des pays membres de la communauté. Les ministres Jean-Baptiste Ondaye, de l'Economie et des finances, et Ludovic Ngatsé, du Budget et du portefeuille public, y ont pris part.

Le président de la Commission de la CEMAC, le Gouverneur de la BEAC et les responsables des institutions communautaires y étaient présents aux côtés des ministres de l'Economie, des finances et du budget de la communauté.

Face à ses homologues, Jean-Baptiste Ondaye a présenté la situation macroéconomique du Congo, le Programme avec le FMI et les difficultés auxquelles le pays fait face dans l'exécution de ce programme.

Le ministre a indiqué qu'après deux années consécutives de récession (2020 et 2021), le Congo renoue avec la croissance qui devrait s'établir à 2,6% en 2022 et projetée à 6,0% en 2023.

Cette performance, a-t-il dit, «serait liée à la bonne tenue, d'une part, du secteur pétrolier (0,2% en 2022 et 8,9% en 2023), suite à la reprise de l'investissement dans le secteur et l'entrée en production du champ pétrolier BOATOU, attendue en 2023; et d'autre part, au rebond du secteur hors pétrole avec la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) qui vise entre autre à la diversification de l'économie nationale, à la poursuite du programme avec le

Fonds Monétaire International et du Programme des réformes économiques et financières de la Communauté des Etats Membres de l'Afrique Centrale (en sigle PREF-CEMAC)».

S'agissant de l'inflation, Jean-Baptiste Ondaye a signifié qu'elle est essentiellement due à la perturbation des circuits d'approvisionnement causée par le conflit ukrainien, «en exerçant de fortes tensions sur le niveau des prix qui se situent à la frontière de la norme communautaire de 3%».

Sur la situation de mise en œuvre des programmes, notamment le PREF-CEMAC et celui avec le FMI, obtenu en avril 2018 après de longues négociations, ralenties par la question de la viabilité de la dette, le ministre a fait savoir que ce dernier avance. «Certes, avec beaucoup de points de satisfaction, mais aussi avec des exigences d'efforts sans cesse renouvelés en vue du respect des repères de celui-ci».

Il a insisté sur les efforts à réaliser par le Gouvernement pour se conformer aux exigences du programme. Il s'agit de la maîtrise des dépenses courantes et d'adapter les dépenses d'investissement à la capacité d'absorption du capital de l'économie nationale; l'avancement



Le ministre Jean-Baptiste Ondaye et ses homologues ministres du Gabon et du Tchad. (En haut) et pendant la réunion (en bas)

des réformes structurelles qui reste essentiel pour favoriser la croissance inclusive et l'inclusion sociale. «A ce sujet, l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance reste essentielle pour soutenir la diversification économique, mobiliser les investissements et promouvoir une croissance tirée par le secteur privé».

Pour lui, les difficultés rencontrées dans l'implémentation du PREF-CEMAC sont les mêmes que celles avec le programme du FMI. «Il s'agit essentiellement des problèmes liés à

la politique budgétaire et aux réformes structurelles qui constituent le talon d'Achille dans l'exécution de nos programmes», a-t-il conclu.

A l'issue de cette réunion, les experts ainsi que les partenaires techniques et financiers se sont joints aux ministres en consultation tripartite, afin de préparer l'assemblée annuelle FMI-Banque Mondiale qui se tiendra, du 10 au 16 octobre prochain, à Washington, aux Etats-Unis.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Océan du Nord refait parler de lui en mal
Un bus de la société de transport interurbain "Océan du Nord" à bord duquel se trouvaient plusieurs passagers, s'est renversé dans la nuit du jeudi 6 octobre 2022 sur la route nationale n°2, à quelques encablures de Ouessou (Département de la Sangha). On déplore une blessée grave qui n'était pas encore identifiée au moment où ces lignes sont écrites. Elle a été évacuée à l'hôpital de base de la capitale du département. On ignore l'origine de cet accident. Selon certaines sources, la société "Océan du Nord" en serait cette année à son cinquième accident meurtrier. Un palmarès dont personne ne peut se glorifier.

Une femme astucieuse, mais prise dans les mailles du filet
Une femme, voulant semble-t-il respecter les consignes de son mari, a introduit du chanvre et des gélules de Tramadol dans la nourriture qu'elle a apportée mardi 4 octobre dernier à ce dernier, un présumé kuluna placé en garde à vue au commissariat d'arrondissement 3 (Poto-Poto) à Brazzaville. Elle a été prise en flagrant délit et aussitôt interpellée. Tel est pris qui croyait prendre.

Asie Dominique de Marseille aurait échappé à un attentat
Conduisant une mission du CSLC (Conseil supérieur de la liberté de communication) du Congo participant à la 7^e conférence du réseau francophone des régulateurs, en France, Asie Dominique de Marseille aurait été agressé le mardi 4 octobre 2022 à Paris, mais il en est sorti indemne, rapportent plusieurs journaux en ligne. Son agresseur serait «un ancien ninja-cobra de l'écurie Willy Mansanga» du surnom de "Makoy", ainsi qu'un pseudo-combattant de la diaspora congolaise de France ». Il aurait avoué en être à sa deuxième tentative, et reprocherait à Asie Dominique de Marseille «ses accointances avec le Gouvernement de Brazzaville».

Roger Rigobert Andély n'a-t-il promu que des parents ?
Plusieurs semaines après le remaniement du Gouvernement, certains compatriotes n'ont pas cessé de gloser sur la sortie du Gouvernement de l'ex-ministre des Finances Roger Rigobert Andély. Ils l'accusent de n'avoir nommé que ses parents dans son ancien cabinet ministériel. Il aurait nommé son neveu, son fils et d'autres membres de sa famille à des postes juteux, selon eux. D'autres affirment qu'il aurait provoqué une évasion financière sans en préciser le montant. «Une aubaine, pour les caciques du pouvoir», qui auraient pris une revanche sur lui. Et quoi encore!

Les agents des Eaux et forêts sont-ils mal payés ?
On ne peut pas se poser une telle question au regard des actes que posent certains d'entre eux. Le 21 septembre dernier à Dolisie, la troisième ville du Congo, un chef de poste des Eaux et forêt a été interpellé par la Gendarmerie à la tête d'un groupe de braconniers, selon le directeur départemental des Eaux et forêts. Pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de pointes d'ivoire, ils auraient reconnu les faits qui leur sont reprochés et doivent en répondre devant la Justice.

Les retraités de la BCI seraient-ils oubliés ?
Les retraités percevant la pension à la BCI (Banque commerciale industrielle) ont le sentiment qu'on les a oubliés. Et pour cause : leurs collègues des autres banques ont déjà perçu la pension du mois de décembre 2020, mais pas eux. L'année 2022 est en train de s'achever, mais ils ne voient rien venir. En tout cas, ils ne savent pas à quel saint se vouer.

réaliser ses activités en renforçant les capacités aussi bien des ressources humaines que techniques», a-t-elle expliqué.

Néanmoins, «la nature des activités du projet demande, du moins, pour la partie accompagnement des populations vulnérables vers une sortie durable de la précarité, la mobilisation d'un ensemble d'institutions. D'où le besoin d'une concertation avec les autres départements et partenaires techniques et financiers. Il est donc central de pouvoir se concerter entre institutions afin de s'enrichir par les apports des uns et des autres. C'est à ce titre que pour réunir ce projet interministériel, le MASAH sollicite les ministères et institutions que vous représentez, de nous accompagner à travers les actions, non seulement au niveau de ce comité, mais aussi dans les différents départements du périmètre du projet à savoir : Brazzaville, Pointe-Noire et le Pool», a affirmé la ministre.

Le directeur de l'AFD, Maurizio Cascioli, a réaffirmé la disponibilité de sa structure à accompagner le Congo à réduire la vulnérabilité de la population, en améliorant la situation sociale et professionnelle des plus démunis.

A noter que la convention de financement du projet «TELEMA», entre le Gouvernement et l'AFD, avait été signée le 27 novembre 2018. Son lancement officiel a eu lieu le 23 janvier 2020.

KAUD

PROJET «TELEMA»

Vers une nouvelle approche d'insertion sociale et professionnelle des populations vulnérables

Il s'est tenu à Brazzaville, le 6 octobre dernier, la première réunion du Comité de concertation du projet d'appui à l'inclusion productive des populations vulnérables (TELEMA «debout en Lingala»). Placée sous le patronage de la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa, elle a permis aux différents acteurs impliqués, de partager et d'échanger sur une nouvelle approche d'insertion sociale et professionnelle des populations vulnérables.

À travers le projet «TELEMA», l'AFD appuie le Gouvernement dans son action au bénéfice des populations vulnérables. Pour répondre à leurs besoins, le ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'Action humanitaire a élaboré une politique nationale d'action sociale (PNAS). En développant une offre de services à la hauteur des besoins des individus vulnérables, cette politique participe à la réduction des inégalités et au renforcement de la cohésion sociale. Sous le pilotage du MASAH et avec l'appui de l'Agence de coopération technique Expertise France, le projet vise trois grands objectifs : renforcer les capacités des agents du MASAH au niveau central et au niveau de ses circonscriptions d'action sociale (CAS), soutenir le développement du

Système national d'information de l'action sociale (SNIAS) et institutionnaliser la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des plus vulnérables vers l'insertion professionnelle.

Le projet bénéficie d'une subvention de 10 millions d'euros de l'AFD et d'un financement de 1,9 million d'euros de l'Etat congolais pour mettre en œuvre la politique nationale d'action sociale sur le terrain, au plus près des populations. Son premier comité de pilotage a planché sur le changement de paradigme d'accompagnement de la population vulnérable pour la sortir de la précarité. Il a permis aux différents acteurs impliqués, de discuter sur une nouvelle approche d'insertion sociale et professionnelle des populations vulnérables. «Nous devons agir ensemble, selon



La ministre ouvrant les travaux la réunion du comité de coordination

un des principes fondamentaux du travail social, qui est le travail en partenariat. Ainsi, la réussite du projet «TELEMA» sollicite votre leadership engagé», a déclaré la ministre. Et d'indiquer: «Nous avons tous été contents de voir installer dans notre ministère, un véritable mécanisme d'accompagnement des populations vers l'inclusion productive qui serait un outil d'intervention sociale efficace. Notre objectif commun : Gouvernement et partenaires techniques et financiers, est la réduction de toute forme de pauvreté».

Ce projet, a-t-elle dit, pour-

suit l'objectif de contribuer à créer une véritable plateforme des mécanismes structurels, organisationnels et des capacités du MASAH, ainsi que de mettre en place des outils innovants d'accompagnement des populations vulnérables vers l'insertion économique et sociale durable.

Tout en faisant partager la philosophie du projet, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa a fait savoir que celui-ci est une première expérience au sein de son ministère. «Contrairement à beaucoup d'autres projets, «TELEMA» est, avant tout, un projet permettant au MASAH de

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

Le budget exercice 2023 évalué à plus de 52 milliards de FCFA

Le conseiller spécial du chef de l'Etat en charge de l'éducation, recherche scientifique et innovation technologique Louis Bakabadio a présidé, mercredi 6 octobre dernier à Brazzaville, la réunion du comité de direction de l'Université Marien Nguouabi. Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour. Entre autres: l'examen et l'adoption du rapport d'activités exercice 2021, l'examen et l'adoption du compte de gestion exercice 2021, l'examen et l'adoption du compte administratif exercice 2021, l'examen et l'adoption du programme d'activités 2022-2023, l'examen et l'adoption du projet de budget de l'Université Marien Nguouabi, exercice 2023, l'examen et l'adoption du projet de décision, portant modification de la décision 455/UMNG/BRAA/EES fixant les tarifs de certaines prestations réalisées par la direction de la scolarité et des examens.

A propos du budget, le Comité de direction de l'Université Marien Nguouabi, après débat, a adopté le projet de budget exercice 2023 à la somme de 52 092 543 462 FCFA contre 49 307 773 521 CFA, soit une augmentation de 5,65%. Et pour le président du Comité de direction, le projet de budget adopté devra refléter la volonté des dirigeants de l'Université Marien Nguouabi, d'exalter «les lumières», avec la conviction que le politique comprendra qu'une telle demande n'est pas excessive, mais, qu'elle correspond, a minima, à la partition que doivent jouer les principaux responsables de l'alma mater dans «la mise en œuvre du programme national de développement, tel que voulu par la Nation», a-t-il fait savoir.

Le projet de budget de l'Université Marien Nguouabi a été élaboré dans un contexte marqué par la sortie progressive du Congo de la crise économique et financière engendrée par la pandémie du coronavirus. Et les membres du Comité de direction ont estimé que ce contexte exige beaucoup de tact et de prudence. D'autant que depuis cette sortie de crise, le budget de l'Etat qui est le principal pourvoyeur des recettes pour l'Université Marien Nguouabi, subit des fluctuations.

Le budget exercice 2023 prend en compte les points essentiels suivants: la prise en charge financière du point d'indice 450, la prise en charge financière des promus du CAMES 2022 et 2023, la prise en charge financière d'une partie des heures complémentaires, de vacation et d'encadrement des mémoires et thèses des années académiques 2020-2021 et 2021-2022, des heures complémentaires des enseignants fonctionnaires, des enseignants contractuels, ainsi que celles des vacataires. A cela il faut ajouter: la prise en charge financière des heures de surveillance des années académiques 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022; la prise en charge financière des heures supplémentaires des années académiques 2020-2021 et 2021-2022; la prise en charge financière des capitaux de décès des années de 2009 à 2020; l'investissement dans les infrastructures d'accueil des étudiants; le fonctionnement.

Par ailleurs, pour protéger les documents délivrés par l'Université Marien Nguouabi, la vice-présidence chargée des affaires académiques a proposé l'apposition d'un timbre sur tout document légalisé dans les services de la direction de la scolarité et des examens. Mais ce dossier n'ayant pas été examiné en conseil technique, a été renvoyé au niveau de cette instance pour appréciation.

Enfin, à propos de l'âge du départ à la retraite, le comité de direction a été informé par la directrice générale de la fonction publique de ce qu'une décision a été prise, de surseoir la délivrance des préavis de départ à la retraite du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022.

Marcellin MOUZITA.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

COOPERATION

Vers la matérialisation des zones économiques spéciales

Sous le patronage du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, trois accords ont été scellés entre le Gouvernement et le groupe ARISE IIP pour développer les Zones économiques spéciales (ZES) de Pointe-Noire, de Ouesso et d'Oyo/Olombo. Ces accords ont été signés mardi 4 octobre 2022 par Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des Zones économiques spéciales et de la diversification de l'économie; Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public privé; Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des comptes publics et du portefeuille public; et Gagan Gupta, président directeur général du groupe ARISE IIP.

Dans le cadre du Plan national de développement (PND) 2022-2026, le développement des ZES arrive en troisième pilier. Cela obéit à la politique du président de la République, un des piliers de son projet de société, a rappelé Denis Christel Sassou Nguesso. «Nous sommes heureux de concrétiser cette ambition du Président par la signature de ces 3 accords. Le groupe ARISE IIP est un leader de développement des zones économiques

spéciales. Les signatures que nous venons de matérialiser aujourd'hui ne sont pas les premières. Ce groupe a la technicité, le savoir-faire et la surface financière pour développer les ZES et nous avons hâte de les voir se mettre à l'œuvre pour qu'ils soient le début de la diversification économique», a-t-il souligné. Jean-Marc Thystère Tchicaya a, pour sa part, remercié le ministre Denis Christel Sassou Nguesso pour



Après la signature des accords

avoir trouvé des partenaires d'envergure qui ont une renommée internationale pour développer en 14 mois la zone économique de Pointe-Noire, en la restructurant et en la développant en termes d'infrastructures. Le PDG du groupe ARISE IIP s'est dit satisfait de la signature de ces contrats,

promettant qu'à la prochaine année, la construction de l'usine sera achevée. A noter que le groupe ARISE IIP œuvre déjà au Gabon, au Togo, au Bénin, en Côte d'Ivoire et en République Démocratique du Congo.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

SCIENCES

La jeunesse africaine invitée à lutter contre le paludisme

Dans le but de renforcer les compétences des jeunes scientifiques africains sur les approches opérationnelles pour le contrôle et l'élimination du paludisme, un atelier de formation s'est tenu du 6 au 7 octobre 2022 à Brazzaville. Il a été organisé par la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM) et le Consortium Comal (étude des co-infections de plasmodium chez les moustiques anophèles), financé par la Fondation allemande pour la recherche, en collaboration avec le ministère de la Santé et de la population.

Les jeunes scientifiques ont échangé sur le contrôle et l'élimination du paludisme.

Selon le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur le paludisme en 2021, en 2020, 228 millions cas ont été enregistrés; 602 000 décès et l'Afrique paye le lourd tribut concernant les enfants de moins de cinq ans et la femme enceinte.

Pour bien contrôler le paludisme, il faut bien le diagnostiquer, mesurer les différentes interventions (efficacité thérapeutique et vaccinale etc). Pour éradiquer la maladie, il faut fédérer les efforts entre les chercheurs, les médecins, les sociologues, les psychologues et les décideurs.

Le Pr Francine Ntoui, présidente de la FCRM a exposé sur les défis de contrôle et de l'élimination du paludisme. Dans sa communication, elle a relevé que le paludisme reste un problème de santé publique majeur, car un enfant meurt toutes les 2 minutes de cette maladie. Le paludisme est une maladie liée à la pauvreté. 10% de diminution de l'incidence de cette maladie dans un pays se répercute en termes de pouvoir économique d'une augmentation de 0,3%. «Les jeunes font le



Photo de famille

séquençage pour mieux regarder les parasites et surveiller la résistance aux antipaludiques. Il faudrait bien utiliser les outils existant comme la moustiquaire imprégnée à condition que l'insecticide ne soit pas un insecticide auquel les moustiques soient résistants», a-t-elle dit.

Pour l'agenda contrôle-élimination du paludisme, la présidente de la FCRM a souligné que le Congo ne répond pas au besoin. «On ne peut pas lutter contre une maladie qui est sur son territoire, en attendant les dons des partenaires. Le Congo doit mobiliser les ressources financières suffisantes».

Le professeur-chercheur gabonais Ayola Akim Adegnikia, de son côté a signifié que les jeunes doivent redynamiser les activités

scientifiques, car le paludisme reste entier et les efforts doivent continuer. «La leçon tirée de la COVID va nous mettre de travailler plus pour éradiquer le paludisme. On peut trouver des vaccins qui peuvent protéger les enfants et les femmes enceintes sur une courte durée avec les doses de rappel. Le premier vaccin est mis sur le marché, mais il est très faible. Nous devons nous protéger contre les résistances et protéger les maladies qui existent», a-t-il dit.

A signaler que l'atelier de renforcement des compétences a regroupé les jeunes participants du Congo, de la RD Congo, du Bénin, du Gabon, du Cameroun et de l'Allemagne.

A. N'K.-K.

DURQUAP

Formations à l'autonomisation à Brazzaville et à Pointe-Noire

Dans le cadre de l'exécution du projet de développement urbain et de reconstruction des quartiers précaires (DURQUAP) dans les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire, le cabinet conseil d'accompagnement des projets de développement des territoires Appui aux initiatives de développement local (AIDL Consultance) assurera du 10 au 28 octobre 2022, des formations pour l'autonomisation des Comités de gestion et de développement communautaire (CGDC). Ces organes d'intermédiation sociale concernent les quartiers Moukoundzi-Ngouaka à Makélékélé, Sukissa à Ouénzé pour Brazzaville et Mboukou à Tié-Tié et Tchiniambi à Loandjili pour Pointe-Noire. Ces formations vont accueillir 360 participants et s'inscrivent dans le processus de consolidation des

quartiers précaires. Financé par un prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à hauteur de 44,304 milliards F.CFA, ce projet qui répond aux défis de développement urbain permet, au-delà de l'implantation des infrastructures, de renforcer les capacités de gestion des populations et des autorités locales. Créé en février 2007, AIDL Consultance est un cabinet installé à Pointe-Noire qui a pour vocation de mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des collectivités locales dans l'élaboration de leur politique de développement territorial. Il aide aussi les entreprises pour le pilotage de leurs projets dans le cadre de leur responsabilité sociale.

Le DURQUAP est un projet du Gouvernement congolais financé et mis en œuvre conjointement avec la Banque mondiale. Cette initiative, en fin de cycle pour sa première phase, a eu pour objectif d'améliorer l'accès aux infrastructures et service de base pour les populations vivant dans ces

Fabé Rémy HYMBOUD

ETUDE de Maître Guy Parfait MOUKOUITI

Notaire à Pointe-Noire

Boulevard du 15 août 1963, entre la Grande Mosquée et l'Avenue de la République (ex-Révolution),

immeuble Galerie Panafricaine, 2ème étage, Porte E2-B08, Marché Central,

Téléphones: 06 681 71 64/05 556 0514,

E-mail: moukouitiguyparfait@gmail.com

ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Guy Parfait MOUKOUITI, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le 02 novembre 2021, enregistré au domaine du timbre et enregistrement de Tié-Tié (Pointe-Noire), le 03 novembre 2021, sous Folio 107/1, numéro 1631, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: ROYAL SERVICES CONGO;

Sigle: RSC;

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital Social: Un Million (1000 000) de F.CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10 000) F.CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées;

Siège Social: Pointe-Noire, quartier 7/7 de DANY, vers CEPT ISAC, Arrondissement 03 Tié-Tié;

Objet Social: La société a pour objet:

- Assainissement;
- Location véhicules;
- Garage, tôlerie, mécanique et peinture;
- Formation en mécanique générale, sou-

- dure et tôlerie;
- Lavage auto;
- Auto-école;
- Forage d'eau potable;
- Prestations de services divers;
- Travaux de bâtiment et de génie civil;

Mise à disposition du personnel en On & Offshore. Et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant Statutaire: La Société est administrée et gérée par Monsieur Frédéric Ivoire BIKANDOU NDOUMA, pour une durée indéterminée et jusqu'à décision contraire de l'associé unique;

Immatriculation au RCCM: Le 05 novembre 2021, sous le numéro CG-PNR-01-2021-B13-00416.

Pour avis,

Maître Guy Parfait MOUKOUITI, Notaire.

CELEBRATION DE L'INDEPENDANCE DE L'UGANDA

Museveni prône l'intégration régionale pour le développement économique

L'Ouganda dont l'extraction du pétrole est prévu en 2025, a célébré le dimanche dernier, les 60 ans de son indépendance obtenue le 9 octobre 1962. C'était au cours d'une cérémonie qui a connu la participation de huit-cents invités officiels, au nombre desquels les Présidents du Kenya, du Burundi, de Somalie et du Soudan du Sud. A cet effet, Yoweri Museveni, chef de l'Etat ougandais a mis en avant l'importance, 60 ans après la fin du protectorat britannique, de l'intégration régionale pour le développement économique de l'Afrique de l'Est.



Yoweri Museveni

Dans son allocution, le chef de l'Etat ougandais a également dressé son bilan économique, en insistant sur son combat pour l'industrialisation du pays, et la fin de l'exportation de matières premières sans valeur ajoutée. Avant de préciser: «Ce crime de donner les ressources de l'Afrique pour une bouchée de pain s'explique pour le cuivre, le cobalt, l'étain, le coltan, et autres. Pas étonnant que la jeunesse africaine n'ait pas d'emploi et doit se rendre à l'étranger pour trouver un travail à la limite de l'esclavage. C'est le combat que je mène ici en Ouganda, c'est une question de survie et de prospérité», a-t-il lancé.

De même, Yoweri Museveni s'est appesanti sur l'importance de l'intégration régionale et du panafricanisme pour le développement de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Il a défendu le projet pétrolier en Ouganda, quelques semaines après la résolution du Parlement européen, tout en évoquant le projet EACOP de construction d'un oléoduc jusqu'au port tanzanien de Tanga. Aussi, a-t-il poursuivi, «les Est-africains ne doivent pas avoir peur et penser que ces personnes arrogantes peuvent arrêter le projet pétrolier en Afrique de l'Est. Si un quelconque acteur essaie de retarder notre projet, nous traiterons fermement cette trahison en respect de la législation applicable. Et nous développerons tous les aspects du projet avec nos partenaires.

Personne ne peut nous faire échouer», a-t-il relevé. En définitive, le président ougandais a souligné: «Ces 60 ans ont été assez mouvementés. Et malgré les nombreux problèmes au cours de ces 60 ans, l'Ouganda est maintenant debout, et marche vers l'avant. Et sur le plan de notre idéologie, nous avons découvert que pour amener notre peuple à la prospérité, à travers la production et la vente de biens de services, nous devons insister sur nos quatre principes. Et ces valeurs sont celles du patriotisme: aimer l'Ouganda, le panafricanisme, c'est-à-dire aimer l'Afrique, la transformation socioéconomique, et la démocratie», a-t-il indiqué.

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

Le général Mahamat Déby, investi président de transition

Il avait pris le pouvoir à la suite du décès de son père Idriss Déby Itno, le maréchal du Tchad, fauché au front par des tirs des rebelles du FACT. Mahamat Idriss Déby s'est investi à organiser un dialogue national avec pour objectif de réunir autour d'une même table tous les enfants du Tchad pour pacifier le pays, et lui donner une chance pour son développement tous azimuts. Malgré le boycott d'une grande partie de l'opposition et de la société civile, le dialogue national inclusif a pu se tenir.



Mahamat Idriss Déby

Parmi les retombées de ce dialogue: la libération des prisonniers politiques, la possibilité pour le général Mahamat Déby de pouvoir se présenter à la prochaine élection présidentielle, mais aussi les deux années supplémentaires de transition, entre autres. Mahamat Idriss Déby a été officiellement investi lundi 10 octobre dernier, pour deux années supplémentaires, président de transition qui débouchera à la mise en place de nouvelles institutions par l'organisation des élections générales. La cérémonie a connu la participation du général Muhammadu Buhari, président du Nigeria.

Le nouveau président de transition est apparu en djellaba

de couleur blanche et ce n'est pas un hasard. Il a troqué son treillis militaire de général, un symbole pour montrer que la junte militaire qui a dirigé le pays depuis le décès du maréchal n'existe plus officiellement et que le Tchad est désormais dirigé par un président désigné par le Dialogue national pour les 24 prochains mois.

Dans son discours d'investiture, le président de la transition tchadienne promet de former un gouvernement dit

d'union nationale, qui prendra en compte toutes les sensibilités politiques, sociales et économiques. Un gouvernement qui doit travailler en priorité au retour de l'ordre constitutionnel dans les 24 mois suivants. Il a aussi appelé à organiser au plus vite le référendum, pour départager ceux qui prônent un Etat militaire fortement décentralisé et ceux qui militent pour une fédération.

Gaule D'AMBERT

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Maître Dieudonnée EBAKANI, notaire, élisant domicile en l'office de Maître Jean Bertin SELA, notaire, Office notaire, sis 101 rue Lamothe Immeuble NKOUNKOU Fils, 1er étage, Plateau Centre ville, B.P: 13665, Tél: (00242) 06.670.58.09

Société «GENERAL DES TRAVAUX CONGOLAIS»

Société anonyme pluripersonnelle en sigle G.T.C.S.A

au capital de FCFA 100.000.000 / Siège social sis à Brazzaville / Zone Industrielle de Maloukou République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société «CONGOLAISE DE PRODUCTION DE TOLES» en sigle CONGO TOLES SA. En date à Brazzaville du vingt et un juillet deux mil vingt-deux, déposé au rang des minutes du Notaire, enregistré à la recette des Impôts de la Plaine (Mpila) à Brazzaville, le dix-sept août deux mil vingt-deux, sous le n° 149/4 n° 3222, il a été décidé du changement des organes de direction de ladite société. A cet effet, sont nommés Directeur Général de la société «GENERAL DES TRAVAUX CONGOLAIS» en sigle CONGO TOLES SA, et Monsieur Franck Jesse GOMA et Monsieur SAMBA Elhadj Mamadou, Directeur Général Adjoint.

En conséquence de ladite décision, la recette des impôts de la Plaine (Mpila) à Brazzaville a enregistré la mise à jour des statuts de la société «CONGOLAISE DE PRODUCTION DE TOLES» en sigle CONGO TOLES SA, en date du dix-neuf septembre deux mil vingt-deux sous folio 170/23 n° 3832. La modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée le vingt septembre deux mil vingt-deux au Greffe du Commerce sous le numéro n° CG-BZV-01-2022-M-05522.

Maître Dieudonnée EBAKANI
Notaire
Pour avis

Maître Dieudonnée EBAKANI, notaire, élisant domicile en l'office de Maître Jean Bertin SELA, notaire, Office notaire, sis 101 rue Lamothe Immeuble NKOUNKOU Fils, 1er étage, Plateau Centre ville, B.P: 13665, Tél: (00242) 06.670.58.09

«LES CABLES DU CONGO»

Société anonyme pluripersonnelle En sigle L.C.C.S.A

Au capital de FCFA 100.000.000 / Siège social sis à Brazzaville / Zone Industrielle de Maloukou République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société LES CABLES DU CONGO en sigle L.C.C.S.A, en date à Brazzaville du vingt et un juillet deux mil vingt-deux, déposé au rang des minutes du Notaire, enregistré à la recette des Impôts de la Plaine (Mpila) à Brazzaville, le dix-sept août deux mil vingt-deux, sous le n° 149/1 n° 3225, il a été décidé du changement des organes de direction de ladite société. A cet effet, sont nommés Directeur Général de la société LES CABLES DU CONGO en sigle L.C.C.S.A Monsieur Franck Jesse GOMA et Monsieur SAMBA Elhadj Mamadou, Directeur Général Adjoint.

En conséquence de ladite décision, la recette des impôts de la Plaine à Brazzaville a enregistré la mise à jour des statuts de la société LES CABLES DU CONGO, en date du dix-neuf septembre deux mil vingt-deux sous folio 170/21 n° 3830. La modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée, le vingt septembre deux mil vingt-deux au Greffe du Commerce sous le numéro n° CG-BZV-01-2022-M-05525.

Maître Dieudonnée EBAKANI
Notaire
Pour avis

SOCIETE ECO GREEN AGRI

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
Capital social: 1.000.000 F CFA
Siège social: 1802, avenue des Trois Martyrs, Mougali, Brazzaville République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes des Actes en date du 24/08/2022, enregistrés à la recette des domaines et timbres de Bacongo à Brazzaville, le 26/08/2022, sous le Folio 151/02 n° 1229, il a été constitué une Société Commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: ECO GREEN AGRI;

Forme de la Société: SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE;

Siège social: Brazzaville, 1802, avenue des Trois Martyrs, Batignolles, Mougali;

Capital social: UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA, divisé en CENT parts sociales de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées;

Objet social: Commerce de gros non spécialisé G470100 (Import-export et distribution des produits alimentaires);

Durée: fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Administration de la Société: conformément aux dispositions statutaires, Monsieur NISSE Saad Khaled, de nationalité algérienne, demeurant à Brazzaville au numéro 1802, avenue des Trois Martyrs, Batignolles, Mougali, a été nommé gérant pour une durée indéterminée;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 31/08/2022;

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CGBZV- 01-2022-B13-00328, en date à Brazzaville du 31/08/2022 .

Pour avis,

NISSE Saad Khaled, Gérant

HUMANITAIRE

Le Consulat Honoraire de la République de Saint Marin aux côtés de l'Association Jhony Chancel pour les albinos

Mise en place il y a plus de cinq ans, l'Association Jhony Chancel pour les albinos œuvre pour la cause de la personne albinos. Ses interventions se sont distinguées dans plusieurs domaines. Mais elle a toujours besoin de partenaires pour mener avec succès son œuvre. Le Consulat Honoraire de la République du Congo, est l'un des partenaires qui s'est montrée sensible à cette cause. Depuis l'ouverture de son bureau consulaire à Pointe Noire, il l'appuie dans son très dynamique action. Pour en savoir davantage, nous avons échangé avec le consul honoraire M. Marcello Della Corte.



MM. Marcello Della Corte et Jhony Chancel Ngamouana

*Excellence, pouvez-vous nous édifier sur les liens entre votre représentation et l'Association Jhony Chancel pour les albinos?
**Merci Mme. D'emblée, je voudrais vous dire que le titre d'Excellence dans notre République est réservé uniquement aux capitaines-régents. Les capitaines-régents sont les deux chefs de notre Gouvernement. En effet la République est régie par une dyarchie, ce qui est tout à fait spécifique. Les deux capitaines-régents ont les mêmes pouvoirs et tous les actes doivent être signés par les deux à la fois.

histoire car elle est aussi la plus vieille: elle a été fondée en 301 après J.C. par notre patron, Saint Marin. La République se trouve enclavée au centre de l'Italie; elle ne fait pas partie de l'Union européenne (UE), mais plutôt elle a le statut de république associée à l'UE. Notre République est un des 194 États faisant partie des Nations Unies que nous avons intégrées le 2 mars 1992.

*Comment les deux États sont arrivés à formaliser des relations diplomatiques?

**Le mémorandum diplomatique entre nos deux États: la République du Congo et la République de Saint Marin, a été paraphé aux palais des Nations Unies, à New-York, le 27 septembre 2018 par le chef de la diplomatie congolaise, le Ministre Jean-Claude Gakosso, et par notre Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Nicola Renzi. J'ai pour ma part pris mes fonctions de consul honoraire en avril 2021. Si nos deux États ont

pu parapher ces accords nous le devons au travail abattu par les deux diplomaties et bien sûr à l'œil bienveillant de Son Excellence le Président de la République Denis Sassou N'guesso qui nous a soutenus tout au long de la procédure assez complexe. Permettez-moi aussi de rendre hommage à l'illustre disparu, feu le Ministre Martin Parfait Coussoud-Mavoungou qui a été un point focal pour notre République et qui nous avait honoré de sa présence à Saint marin en novembre 2017.

*Pourquoi Monsieur le Consul, votre institution a pris à cœur l'Association Jhony Chancel?

**Notre République a une histoire du point de vue humanitaire très conséquente. Pendant la Deuxième guerre mondiale, nous avons abrité environ 100.000 ré-

fugiés italiens ce qui est énorme pour une république qui compte 35.000 résidents. Nous avons accueilli trois fois plus de gens



La ministre Ines Ingani et le consul de Saint Marin au cours d'une cérémonie à l'AJCA

que notre population; de même aujourd'hui qu'il y a la guerre en Ukraine, une fois de plus nous sommes l'État qui a accueilli plus d'Ukrainiens par rapport à son

nombre d'habitants. Ceci pour vous dire que notre solidarité envers les plus nécessiteux est une vieille tradition. C'est donc dans cette lancée qui nous caractérise que nous sommes entrés en contact avec l'Association Jhony Chancel pour les albinos et compte tenu des activités que mène cette association, nous avons décidé de l'accompagner. C'est là l'unique clinique pour les albinos dans la sous-région et elle fait une œuvre remarquable. A ce titre nous avons eu à contribuer l'année passée à réaliser une mission médicale qui est venue de l'étranger pour opérer les

albinos qui souffrent de pathologies médicales venant de leur sensibilité à la lumière (cancer de la peau); même des albinos venant des pays limitrophes au

Congo ont bénéficié de cette mission. Tout cela à titre gracieux !! Il est à souligner que ces médecins ont pût former des homologues nationaux et on peut affirmer sans crainte d'erreur que la clinique arrive à intervenir sur un ensemble de problématiques de santé des albinos mais aussi des populations riveraines à la clinique. Le Consulat a aussi pris part aux campagnes de distribution de crèmes solaires et d'ici peu nous allons intervenir dans l'opération de distribution de lunettes solaires aux élèves. Comme vous le savez la vision est une problématique majeure chez les albinos. Au même temps nous sensibilisons toute personne ou institution qui entre en contact avec nous, pour l'inviter à soutenir l'association. Tout dernièrement nous avons parlé de cette clinique aux Lions Club et en particulier au Club Loango Doyen de Pointe Noire qui a fait une collecte parmi ses membres et m'a chargé de venir remettre au Président de l'association la somme de cinq cent mille francs CFA. Nous savons que c'est une petite goutte par rapport aux besoins de la clinique mais... beaucoup de gouttes font la mer! Monsieur le Consul un dernier message à ceux qui nous lisent Je voudrais profiter de cette occasion que vous venez de m'offrir pour solliciter toute personne de bonne volonté et les autres institutions diplomatiques à se joindre à nous pour soutenir l'Association Jhony Chancel pour les Albinos car elle mène un travail humanitaire remarquable.

Germaine NGALA

Maitre Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
OLEACONGO

Société Anonyme Avec Conseil d'Administration
Au capital social de F. CFA: 15.000.000
Siège social: Rond-Point des Amoureux, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM N°: GC-PNR-01-2013-B14-00052

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL- AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Suivant actes déposés au rang des minutes de Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 19 Septembre 2022, enregistrés à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 22 Septembre 2022, sous le folio 183/3 N°0935 et 183/4 N°0936, le conseil d'administration et la collectivité des actionnaires, ont décidé ce qui suit:

Renouvellement du mandat du Directeur Général: Le conseil d'administration décide de renouveler, pour une durée de trois (03) exercices sociaux, expirant à l'issue du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, à tenir en 2025, le mandat de Monsieur Boris SAINT-MAXENT.

Augmentation du capital social: Le capital social est désormais fixé à la somme de trois cent soixante-quatre millions neuf cent mille (364 900 000) francs CFA.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous le dépôt n°CG-PNR-01-2022-D-00988 du 28 Septembre 2022 et mention modificative a été portée à la même date sous le n°CG-PNR-01-2022-M-01149.

Pour insertion légale,
Maitre Léole Marcelle KOMBO.

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET
Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET
Notaire
Tél.: 05 520.40.97/06.969.10.49 etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE
SOCIETE CYBER TECHNOLOGY

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10.000.000)
Siège social: Immeuble Tangu Centre, base industrielle centre-ville
Pointe-Noire, République du Congo

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le vingt-neuf août deux mil vingt-deux, enregistré à Pointe-Noire, en date du cinq septembre deux mil vingt-deux, Folio 165/ sous le N°7331, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société Anonyme avec Conseil d'administration;

Objet social: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Consultation, assistance informatique et cyber sécurité;
- Télécommunication;
- Investissement, gestion immobilier et de parc automobile;
- Mise à disposition du personnel.
- Et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers.

Dénomination: CYBER TECHNOLOGY.

Siège social: Le siège social est fixé à Pointe-Noire, Immeuble Tangu Centre, base industrielle, Centre-ville.

Capital social: 10.000.000 F. CFA, divisé

en 1000 actions de 10.000 francs CFA chacune, souscrites intégralement et libérées par les actionnaires;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier.

Président Directeur Général: Monsieur Antoine Gérard TCHISSOUMBOU.

Dépôt légal: A été entrepris, le huit septembre deux mil vingt-deux, au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le N°CG-PNR-01-2022-B01572.

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM CG-PNR-01-2022-B14-00018.

Pour insertion,
Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,
Notaire

Etude sise avenue Moe TELLI, immeuble JADE, face SUECO 1er étage, 1ère porte à gauche, B.P.: 1520, REPUBLIQUE DU CONGO.

PRESSE

Le rendez-vous des 70 ans de La Semaine Africaine

Votre journal, septuagénaire depuis le 4 septembre dernier, célèbre son jubilé de platine du 14 au 16 octobre 2022. Il a été créé en 1952 à Brazzaville par Père Jean Legall, missionnaire spiritain français décédé le 13 mars 2015 à Paris à l'âge de 95 ans. C'est le plus vieux journal de la sous-région d'Afrique centrale. Il a une histoire assez mouvementée.

C'est avec une messe d'action de grâce présidée par l'Archevêque de Brazzaville, dimanche 16 octobre 2022 en la basilique Sainte Anne du Congo, qui abrita les premiers locaux de ce journal, que les manifestations marquant les 70 ans de La Semaine Africaine prendront fin. La première journée de célébration sera marquée par une conférence-débat, vendredi 14 octobre 2022 à l'IFC (Institut français du Congo), où cinq acteurs évoqueront sous différents aspects l'histoire de La Semaine Africaine: «Repères biographiques» (Bernard Mackiza, premier directeur laïc de La Semaine Africaine), «De La Semaine de l'AEF à La Semaine Africaine : quel bilan» (Idriss Bossoto, Universitaire), «Apport de La Semaine Africaine dans la vie politique nationale» (Lecas Atondi Monmondjo, Universitaire), «70 ans de La Semaine Africaine, en marche vers le numérique» (Albert S. Mianzoukouta, directeur actuel

de La Semaine Africaine), «Vision de la Conférence épiscopale du Congo : les perspectives» (Mgr Bienvenu Manamika, président de la Conférence épiscopale du Congo), autant d'occasions pour les lecteurs de mieux connaître leur journal. Samedi 15 octobre, une exposition des "Une" et des photos ayant marqué l'histoire du journal est prévue au siège du journal.

Naissance

La Semaine Africaine est née sur les cendres de «Brazzaville», un petit journal créé également par Père Legall en 1950, qu'il insérait dans le magazine français «La Vie catholique» et faisait paraître deux fois par mois. A l'époque, le nouveau journal, tiré à 10.000 et 12.000 exemplaires, est diffusé dans toute l'Afrique équatoriale française, c'est-à-dire non seulement au Congo, mais aussi au Gabon, en Oubangui-Chari, au Tchad. Ce n'est pas un journal religieux qu'il venait de créer mais plutôt



Le siège du journal, un don de la Caritas allemande Misereor

un journal d'information générale et d'action sociale.

Intimidation, censure, torture, prison, procès

Le journal souffre terriblement de l'incompréhension de l'administration coloniale. Surtout pour ses prises de positions sur des sujets particulièrement brûlants. «Lorsqu'il s'investi par exemple dans la lutte sociale, aux côtés des ouvriers, le Gouvernement l'expulsa de l'Imprimerie officielle de l'AEF. Il sera imprimé pendant une certaine période à Léopoldville.

Avec le monopartisme, l'horizon s'assombrit encore. Des journaux censurés et saisis se retrouvent un soir entre les mains des hommes politiques et des agents de sécurité. D'autres partent en fumée. Nous n'avons plus que nos yeux pour pleurer», témoignera Fulbert Kimina-Makumbu "Pilote", un des pionniers du Journal. En 1964, le père Legall (il arborait le pseudonyme de Jean Pierre Essah) est obligé de quitter le Congo parce qu'un gouvernement marxiste venait d'y prendre le pouvoir. L'abbé

Louis Badila qui succède à la tête du journal à Mgr Raymond de La Moureyre (directeur de 1956 à 1959) est plusieurs fois arrêté, jeté en prison et torturé. Mais les laïcs qui prennent ensuite le relais continuent le travail, avec mille et une difficultés. Le journal subit le régime de censure pendant plusieurs années. Ce, jusqu'à la chute des régimes communistes dans le monde. En octobre 1980, pour le Centenaire de Brazzaville, un article sur le Pont du Centenaire conduit à la Sécurité d'Etat Bernard Mackiza (directeur) et Albert S. Mianzoukouta (rédacteur en chef). Pour n'être relâchés que 17 jours plus tard. Sans inculpation.

Le nom du journal a connu des changements: "La Semaine de l'AEF" (4 septembre 1952), "La Semaine de l'AEF", avec la carte de l'AEF (8 septembre 1957), "La Semaine Africaine" (Janvier 1959), "La Semaine" (27 décembre 1964), "La Semaine Africaine", avec la carte de l'Afrique jusqu'aujourd'hui (Janvier 1978). Bimensuel à la création, puis hebdomadaire paraissant le jeudi, pendant de nombreuses années, le journal redevient: bi-hebdomadaire en 2015.

Le caractère généraliste (il

traite de tous les domaines: politique, économique, social, culturel, sportif, etc.) n'a pas supprimé le fondement catholique du journal. «C'est un journal d'engagement que son fondateur a voulu mettre au service du développement social en Afrique». N'appartient-il pas, depuis, à la Conférence épiscopale du Congo ?

Le succès du journal est essentiellement dû au travail de son personnel et à ses valeurs: respect de la dignité de l'homme, c'est-à-dire les valeurs chrétiennes indispensables à la pacification de la société, comme l'affirmait l'Abbé Louis Badila (directeur de 1963 à 1966), et défense de la démocratie. Durant ces 70 années de publication, treize directeurs se sont succédé. Le souci majeur du journal est celui des moyens financiers pour faire face aux grands défis qu'imposent aujourd'hui les technologies de l'information: le passage au numérique. Pour, entre autres, sauvegarder ce patrimoine irremplaçable dans l'intérêt de l'histoire du Congo. Car La Semaine Africaine demeure l'un des grands témoins de l'histoire de ce pays.

Jean ZENGABIO

LA FEMME DANS LE PARCOURS DE LA SEMAINE AFRICAINE

Une trop faible représentativité

Depuis sa création en septembre 1952 par le Père Jean Legall, prêtre missionnaire spiritain, le journal La Semaine Africaine, autrefois diffusé au Gabon, en Centrafrique et au Tchad, a accompagné les mutations de la sous-région. Dans sa marche, la gente féminine a toujours bien joué sa partition.

C'est pratiquement au milieu de la décennie 1990, plus de 40 ans après, que les femmes ont commencé à faire leur entrée au journal La Semaine Africaine. Une des plus emblématiques a été la ministre Aimée Mambou Gnali, en qualité de collaboratrice extérieure. Première bachelière du Congo, licenciée-es-lettres de la Sorbonne, elle a enseigné dans plusieurs lycées avant de devenir directrice de l'Enseignement secondaire, puis ministre de la Culture et des arts dans le premier Gouvernement sous la présidence Sassou II, dit d'union nationale (1997-2002).

Porte-voix du féminisme africain, Aimée Mambou Gnali, à travers ses écrits, a nourri les lecteurs du journal catholique de par son expérience et ses combats. Femme militante, elle a aussi éclairé le double visage d'une africanité d'aujourd'hui, écartelée entre traditions, conservatrice par nature, et modernité, plus ouverte au changement et à une égalité entre les hommes et les femmes. Le

premier combat d'Aimée Gnali a été pour se faire reconnaître comme femme responsable dans une société africaine totalement dominée par les hommes. Ses écrits demeurent de véritables sources d'inspiration pour la femme et la fille congolaises, pourquoi pas les femmes d'autres cieux. A côté de cette sommité, on peut aussi se rappeler l'écrivaine Marie Léontine Tsiminda, avec par exemple son point de vue célèbre: «La littérature congolaise au féminin», paru dans La Semaine Africaine du 7 au 13 mars 1985.

La Femme dans les colonnes du journal

Contrairement aux médias audiovisuels, la presse écrite n'intéresse pas assez les femmes. S'agissant du bihebdomadaire qui souffle ses 70 bougies, c'est à partir de 1989 que les femmes ont commencé à intégrer les rangs du journal, en qualité de pigiste. Mme Angélique Bandza, secrétaire-comptable d'heureuse mémoire, est restée pendant longtemps l'unique femme au milieu de



Autour de quatre stagiaires: Lisette Siassia Malonga et Esperancia Mbossa-Okandze (à l'extrême gauche) et Aybienevie N'kouka-Koudissa (à l'extrême droite)

nombreux hommes composant l'équipe du journal. Du côté rédactionnel, la première femme à se lancer dans l'écriture a été Judith Bitsindou. Après avoir suivi Lyne Mikangou, actuelle communicante au ministère de l'Economie forestière. Celle-ci a servi le journal dans les rubriques "Evènement, Société et Culture". On peut retenir de ses écrits, le titre consacré au Pr Mukala Kadima Nzuji: "La poésie est extrêmement exigeante".

D'autres ont pris le relais: Virginie Blanche Yengo (1996), Laureate Céphyse Bikouta

Loutaya (1997), Gwaldys Larissa Yelekessa (1998), Gaëlle Sambou (1998).

Après les moments de troubles qu'à connus le Congo, autour des années 1997-1998, La Semaine Africaine a été toujours présente et a continué d'assurer sa mission principale d'informer et de former l'opinion. Elle recevait de nouvelles plumes. A l'instar de Irma Oko Ondongo, Eulalie Euloge Esseré et Dutricia Enkemi (2007). Dutricia Enkemi s'est imposée dans la rédaction dans les rubriques "National et Société". Elle s'était focalisée sur les

questions liées à la femme. On peut retenir deux de ses textes sur la Journée scientifique de la sage femme et la Journée internationale de la femme, édition 2007.

Une année après, une autre figure féminine s'affirme cette fois en Culture: Ifrikia Kengue Di-Boutandou (2008).

En vie de l'Eglise, rubrique phare du journal, ce sont: la Sr Guillène Andréa Miambanzila, Anne Mbelani, Aybienevie N'kouka-Koudissa (2010) qui s'imposent, sans oublier Larissa Odzébé (stagiaire) qui était à cheval entre la rubrique Religion et autres.

C'est en 2011 que Esperancia Mbossa-Okandze, une autre plume féminine, s'intéresse à la ligne éditoriale du journal. Elle a signé des articles dans la quasi-totalité des rubriques. Et depuis lors deux femmes, Aybienevie N'kouka-Koudissa et Esperancia Mbossa-Okandze, ont pu se faire une place au milieu de la vingtaine d'hommes que compte l'équipe du journal.

En 2017, deux autres femmes se joignent à elles, une à l'administration, Lisette Siassia Malonga, en qualité de secrétaire comptable, et une autre à la rédaction, Madocie Deo-Gratias Mongo, qui est affectée à l'agence de Pointe-Noire où exerce depuis plusieurs années Mme Chimène Ndoudi, secrétaire-comptable.

Devenues agents permanents depuis 2021, Aybienevie N'kouka-Koudissa et Esperancia Mbossa-Okandze assurent respectivement les responsabilités du cheffe de service "Développement" et du service "Société".

De toutes les femmes ayant marqué leur passage à l'ancêtre des journaux congolais, on note l'absence d'engagement féminin sur les questions sportives.

Au regard de la disparité hommes-femmes au sein du journal, on peut affirmer que les Congolaises ont refusé le chant de l'écriture journalistique.

A travers ces mots, j'exhorte les femmes à embrasser la presse écrite, qui constitue le levier de la profession de journaliste.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE
& Aybienevie N'KOUKA-
KOUDESSA

CONGO : 1956-2022

Des alliances au cœur des clivages et des divergences politiques

Aujourd'hui, à la majorité ou à l'opposition, les plateformes ne sont plus qu'un souvenir. Elles ont toutes fini par voler en éclats. Et le phénomène n'est pas nouveau !

Déjà, lors des élections municipales du 23 novembre 1956, l'alliance UDDIA-RDA/UMC conduite par l'abbé Fulbert Youlou, remporte les mairies des trois plus grandes villes du Congo et Fulbert Youlou devient le premier maire de Brazzaville, Stéphane Tchitchelle, celui de Pointe-Noire et Pierre Goura occupe la mairie de Dolisie.

Mais au cours de cette même année, le Parti progressiste congolais (PPC) de Félix Tchicaya connaît des dissensions internes et éclate. Pierre Simon Kikhounga-Ngot et ses militants se retirent pour former un nouveau parti, le Groupement pour le progrès économique et social (GPES). Mais, ce parti n'avait qu'une audience régionale, c'est pourquoi, il va s'allier à la Social-Démocratie Française (SFIO), section locale du Mouvement socialiste africain (MSA) de Jacques Opangault.

Aux élections législatives du 31 mars 1957 pour le renouvellement de l'Assemblée territoriale, le MSA de Jacques Opangault créé en 1946, remporte vingt-trois sièges contre vingt-deux à l'UDDIA, le parti de Fulbert Youlou. Il sera porté à la tête du premier conseil du Gouvernement du Moyen-Congo, en qualité de vice-président, la présidence étant dévolue de droit et à titre honorifique au représentant du pouvoir de tutelle, en l'occurrence le gouverneur-chef de territoire. Mais, la défaite de l'UDDIA se transformera, six mois après, en une victoire. En effet, en septembre, l'élu de Mossendjo, dans le Niari, Georges Yambot, conseiller MSA, quitte son groupe parlementaire en ralliant les rangs de l'UDDIA en plus de la défection du député MSA de Mossaka, Henri Itoua. Les élections législatives du 6 juillet 1958 confirment cette majorité.

Le 15 août 1960, la République du Congo accède à l'indépendance. La cérémonie officielle y relative est présidée par André Malraux, ministre français de la Culture. Seul candidat en lice, l'abbé Fulbert Youlou est élu président de la République le 20 mars 1961, avec 97,50% des suffrages exprimés. L'UDDIA, son parti politique, devient la principale formation politique du Sud, en absorbant le PPC, devenant par la même occasion, la section locale du RDA.

Avec le pluralisme démocratique, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS) et l'Alliance nationale pour la démocratie (AND) d'une part, et le Parti congolais du travail (PCT) d'autre part, signent le 11 août 1992, un accord en vue de consolider le socle d'une majorité parlementaire durable.

La même année, l'Alliance URD-PCT et apparentés est créée après la rupture de l'alliance UPADS-PCT au lendemain de l'élection de Pascal Lissouba à la tête du pays.

Le 22 janvier 1993, une nouvelle coalition politique sera créée: le Centre démocratique ou Troisième force dirigée par le leader du Mouvement patriotique congolais (MPC), Me Aloïse Moudileno-Massengo.

Du 29 juillet au 4 août 1993, feu le Président gabonais Omar Bongo Ondimba offre sa médiation à la crise congolaise née du différend électoral entre la Mouance présidentielle et l'Alliance URD/PCT et apparentés. Ces négociations aboutissent à la signature de l'accord de Libreville qui a largement contribué à la réinstauration d'un climat de détente au Congo. En 1994, l'alliance UPADS-PCT vole en éclat lorsque le MCDDI décida de s'allier à l'UPADS. Au cours de cette même année, le PCT et ses apparentés créent, le 8 septembre, les

Forces démocratiques unies (FDU), une coalition regroupant le Parti congolais du travail (PCT) et les partis qui lui sont apparentés (URN de feu Gabriel Bokilo, UPRN de Mathias Dzon, UNDP de Pierre Nzé, PLR d'Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes et le CAD).

Le 22 janvier 1995, le Premier ministre Jacques Joachim Yhombi-Opango rend publique son équipe gouvernementale marquée par l'entrée de quelques partis d'opposition, notamment le MCDDI de Bernard Kolélas et le RDPS de Jean-Pierre Thystère-Tchicaya.

Douze parlementaires (huit députés et quatre sénateurs), originaires de Boko-Songho, Kayes, Madingou, Mfoati et Nkayi, quittent la Mouance présidentielle le 23 janvier 1995 et décident de créer une nouvelle force politique suite à la non représentation de leur contrée au Gouvernement.

Le 17 juin 1996, les présidents de l'URD tiennent une conférence et réaffirment l'alliance URD-FDU comme socle de l'unité nationale. Quatre mois après, précisément le 2 novembre 1996, le RDPS de Jean-Pierre Thystère-Tchicaya, l'UR de Benjamin Bounkoulou et le MDS de Paul Kaya créent à Pointe-Noire, une nouvelle alliance politique.

Cette même année, le président de la République, Pascal Lissouba, et Bernard Kolélas se retrouvent tous deux à Paris. Une rumeur fait état de la signature d'un accord secret sur l'élection présidentielle de juillet 1997. L'UDR-Mwinda, jaloux, tourne le dos à Pascal Lissouba. Cette rumeur se confirme en 1997 par la création de l'Espace républicain pour la défense de la démocratie et de l'unité nationale (ERDDUN) et la nomination de Bernard Kolélas au poste de Premier ministre.

Le 21 mars 1997, dix-huit partis politiques de l'opposition signent un mémorandum sur l'élection présidentielle de juillet 1997. L'Alliance URD-PCT qui veut être le socle de l'unité nationale est secouée. Un cafouillis dans les alliances et un vagabondage politique vont conduire le pays à la guerre fratricide et meurtrière de 1997.

A peine créée, l'ADP-Mbongwana qui regroupait 44 partis et associations de l'opposition signataires du mémorandum du 15 novembre 2001, a volé en éclat en 2002. Certains partis politiques n'ont pas admis que Jean-Michel Bokamba-Yangouma en soit le leader. Les sept partis, membres à part entière de l'ADP dirigée par Abel Wilson Ndessabeka ont dénoncé vivement cette imposture qui relevait, en effet, à leurs yeux, de la «pire escroquerie politicienne, teintée de filouterie si ce n'est tout simplement de forfaiture à l'extrême».

Pour mieux aborder les échéances électorales de 2002, la CODESA, un nouveau mouvement de l'opposition, voit le jour le 29 mars 2002. Il avait pour leader André Milongo, président de l'UDR-Mwinda. Cette plateforme rassemblait la plupart des leaders de l'opposition. Son combat s'inscrivait dans la continuité des actions que l'opposition congolaise n'a cessé de mener pour obtenir la transparence dans l'organisation des élections au Congo.

Face à elle, le Rassemblement de la majorité présidentielle (RMP) porté sur les fonts baptismaux. Le Pôle Républicain des Rénovateurs (PRR) est né le 19 mars 2004. C'est une plateforme de la majorité présidentielle portée sur les fonts baptismaux par Wilfrid Nguesso, Marcel Mbani, Gabriel Entcha-Ebia, Jean-Bruno Mazonga, Martin Oyali,



Pierre Nzé, Denis Sassou Nguesso, et Bernard Kolelas

Sylvain Ngambolo.

En 2004, Me Hervé Ambroise Malonga, président de la Convention des républicains (CR), quitte la CODESA et forme avec 13 leaders d'autres partis et associations politiques de l'opposition, le 7 août, la coordination de l'opposition pour une alternance démocratique (CODESA). Il en sera le président. Elle s'était définie comme un cadre de concertation, d'analyse et d'action politique. Les partis comme l'UPADS, l'UDR-Mwinda et le RDD, présidé à l'époque par Saturnin Okabé, n'en étaient pas membres.

Dans l'entre-temps, la CODESA qui comptait 9 partis politiques à l'origine, n'en a eu plus que 6 en 2006, année de sa disparition. Son leader André Milongo claqua la porte et créa le 29 avril, en compagnie d'autres responsables, le Front démocratique pour la commission électorale indépendante (FDCEI) dont il sera le président. Les fondateurs de cette nouvelle alliance politique justifiaient sa création par le fait que les élections de 2002, organisées par la Commission nationale d'organisation des élections (CONEL), étaient entachées de «graves irrégularités».

A peine créé, le FDCEI s'étiola et disparaît comme il venait de naître. André Milongo, président de l'UDR-Mwinda, forme avec l'UPADS et le RDD, l'Alliance pour une nouvelle République (ANR) qui a brillé par l'immobilisme. L'accord portant création de ce groupement a été signé le 11 mai 2007. Son objectif était de «conquérir le pouvoir par les voies démocratiques, afin de proposer aux Congolais un projet politique alternatif crédible et salvateur, fondateur d'une nouvelle République».

A cette initiative, Mathias Dzon, président de l'UPRN avec 11 autres leaders des partis et associations politiques opposent l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD), afin de consolider, selon eux, «la démocratie au Congo et de militer pour une alternance politique». Parmi ces partis, le MGCC de Jean Michel Bokamba-Yangouma, le RDR du général Raymond Damase Ngollo, la Convergence citoyenne de Bonaventure Mbaya et le PSDC de Clément Miérassa. Sa sortie officielle a eu lieu le 25 octobre 2007.

Le 12 avril 2008, Jean-Michel Bokamba-Yangouma et Luc Daniel Adamo Mateta créent la coalition des partis du centre (CPC).

En février 2009, l'opposition organise ses états généraux, au cours desquels seront adoptés un certain nombre de documents fondamentaux. Ainsi est né le Front des partis de l'opposition congolaise (FPOC) dont l'objectif initial était l'exigence, par la concertation, d'élections libres, transparentes et équitables au Congo.

À l'instar des coalitions d'opposition qui l'ont précédé, le FPOC n'a pas fait exception par la nature hétéroclite des membres qui le composaient et surtout par leur comportement calculateur.

Parce qu'en dehors de la plateforme

plateforme regroupant des associations, des syndicats, des partis politiques et des individualités et qui s'oppose au changement de la Constitution est créé le 24 mai 2014. Son ambition était claire et nette: arrêter et stopper net, selon son président Clément Miérassa, le changement de la Constitution, en se proposant d'être le garant de sa défense et du respect des règles communément admises dans le cadre de cette constitution.

Face aux enjeux électoraux de 2016, quarante-cinq partis, associations et personnalités indépendantes opposés au changement de la Constitution se réunissent le 15 janvier 2015, pour signer une déclaration dans laquelle ils exigent le respect de l'ordre constitutionnel et la convocation d'une concertation sur la préparation de l'élection présidentielle. C'est la naissance du Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (FROCAD) avec pour but de s'opposer, démocratiquement, au changement de la Constitution de 2002. Il a pour coordonnateur national, Paul-Marie Mpouélé qui va démissionner quelques mois plus tard, pour cause de suspicion dont il faisait l'objet de la part de certains membres de cette coalition.

Il sera remplacé par Pascal Tsaty-Mabiala, Premier secrétaire de l'UPADS qui sera, lui, remplacé au pied levé par Claudine Munari, pour avoir pris acte des résultats de l'élection présidentielle du 20 mars 2016. Cette dernière est officiellement investie dans ses fonctions le vendredi 15 juillet 2016.



Jacques-Joachim Yhombi-Opango et Pascal Lissouba

sonnelles, que par la recherche d'une véritable dynamique d'union des forces favorables au changement?

A vrai dire, le FPOC portait les germes de la division depuis sa création. Car, comme dans toutes les coalitions d'opposition précédentes n'ayant jamais survécu à leurs contradictions internes, au FPOC chaque leader était venu avec l'intention cachée de se servir de l'autre comme marche-pied. D'où le climat empreint de suspensions des uns contre les autres, ainsi que les invectives qui caractérisaient les débats au niveau des instances et qui l'ont contraint à la disparition forcée.

Présidé par Rigobert Ngouolali, le FPOC a, malgré les fortes dissensions en son sein, nées de la participation de certains de ses membres à la concertation politique d'Ewo, su préserver son unité, jusqu'en novembre 2012. Dans la perspective de la tenue de sa convention nationale, instance habilitée à apprécier le bilan de l'exercice 2011-2012, à renouveler les instances et à élire un nouveau président qui, selon ses textes, devrait provenir du Groupement politique ARD, le collège des présidents fut convoqué pour fixer la date de la convention et adopter son budget. Curieusement et bizarrement, les jours convenus, les présidents, pourtant bien informés, sont absents. La politique de la chaise vide faisait son entrée, annonçant ainsi la fin d'une aventure.

Le Mouvement citoyen pour le respect de l'ordre constitutionnel, une

dans cette opposition d'autres ténors comme Mathias Dzon faisaient bande à part, on pouvait déjà penser que c'est en rangs dispersés qu'ils allaient aborder l'élection présidentielle.

Et pour cause, Guy-Brice Parfait Kolélas avait déjà annoncé, lors d'une rencontre avec ses militants, au siège du MCDDI, à Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville, sa candidature à l'élection présidentielle. Il fallait s'attendre aussi à la candidature d'André Okombi-Salissa, pour représenter l'IDC. Du côté du FROCAD, Pascal Tsaty-Mabiala et Claudine Munari s'étaient déclarés candidats à leur tour.

L'IDC est dans la tourmente de la démission ou non de Guy-Brice Parfait Kolélas et son initiative de tenir sa convention. Les cadres et militants sont, pour leur part, médusés de voir ce spectacle de mésentente auxquels se livrent leurs dirigeants, alors que les législatives pointaient en 2016.

Défendre la Constitution et promouvoir l'alternance démocratique. Tels étaient les objectifs de la charte citoyenne signée le 10 novembre 2015 par Clément Miérassa, président du Parti social-démocrate congolais (PSDC), et du Mouvement citoyen pour le respect de l'ordre constitutionnel (MCROC), Anatole Limbongo-Ngoka de la Plate-forme de la société civile pour le respect de la Constitution du 20 janvier 2002 et Paul-Marie Mpouélé de l'Association «Sauvons le Congo».

Se définissant comme des organisations non violentes, les trois associations devaient régler, par les moyens pacifiques, tout différend dans lequel elles pourraient être impliquées, de telle manière que la paix, la sécurité nationale et la justice ne soient pas mises en danger. Les signataires se proposaient de se consulter, chaque fois que, de l'avis de l'une d'entre elles, l'intégrité de leurs structures, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties seraient menacées.

Le 20 juillet 2016, Paul-Marie Mpouélé, Armand Mpourou, Clotaire Mboussa Hella et les autres créent une coalition de l'opposition, appelée le Rassemblement pour l'opposition congolaise (ROC), un groupement d'une dizaine de petits partis politiques sans élus, même au niveau de quartier. Cette plateforme envisageait de mener autrement la politique de l'opposition qui, semble-t-il, n'a évolué que d'échecs en échecs. Sans surprise, René Serge Blanchard Oba annonça le 20 septembre 2016, l'inclusion de Guy Brice Parfait Kolélas de l'IDC. A son origine, son initiative lancée en solo, de tenir une convention des partis de l'opposition congolaise.

Une nouvelle plateforme voit le jour le 23 juin 2018, l'opposition politique congolaise réunie autour de Pascal Tsaty-Mabiala, chef de file de l'opposition.

A noter que depuis les élections démocratiques de 1992, le processus démocratique engagé par la Conférence nationale souveraine en 1991 dans notre pays, souffre de l'incurie des coalitions politiques, trop souvent fondées sur des alliances contre-nature, sans convergences sur les principes.

Cette assertion peut se vérifier à travers les aventures sans lendemain des alliances aussi hétéroclites que contre-nature de l'URD, des FDU, du MUR, de l'Opposition plurielle, etc., qui n'ont fait que conduire, dans l'impasse, le processus démocratique engagé par la Conférence nationale souveraine en 1991.

L'histoire retiendra que tous ces cartels politiques n'ont été que de véritables salles d'attente où plusieurs personnalités des élites nationales, vivant très mal la perte des privilèges du pouvoir, attendent d'être rappelées à la table du festin.

C'est cette politique du ventre qui explique toutes les convulsions et tous les déchirements qui font des coalitions politiques au Congo de simples espaces de recrutement, en vue du renforcement et de la pérennisation du pouvoir.

Cyr Armel YABBAT-NGO

LES PAGES SPORTIVES DE LA SEMAINE AFRICAINE

Une tradition sauvegardée

Le sport, pendant longtemps levier des ventes du journal, a toujours occupé une place importante dans les colonnes de La Semaine Africaine. Aucune parution ne pouvait se concevoir sans cette rubrique. La tradition a été sauvegardée, même si s'est rétrécie la surface qui lui est allouée au long des années.

Jusqu'au début des années 1950, les activités sportives n'intéressaient pas la presse, essentiellement les journaux d'opinion plutôt impliqués dans les luttes politiques, économiques ou raciales. Il faut attendre l'irruption de "La Semaine de l'AEF" (première dénomination du journal) dans le paysage médiatique, le 4 septembre 1952, pour voir le sport prendre progressivement place dans le traitement de l'information.

A l'époque, l'actualité sportive «aefienne» et métropolitaine est très présente. Le football, en particulier, a gagné en popularité avec les confrontations entre les équipes des Blancs et des Noirs, puis celles de Brazzaville contre celles de Libreville, de Bangui et de Fort Lamy, voire de Léopoldville dont le pays n'est pourtant pas une colonie française. Il y a surtout l'effet de la création en 1959 de la Coupe de l'AEF remportée par les Diables-Noirs de Brazzaville.

Si le journal consacre l'essentiel de ses colonnes au football, il se soucie néanmoins d'accorder aussi une place au maximum de disciplines sportives: le volley-ball, le basket-ball, le cyclisme, l'automobile, le handball, le tennis et le tennis de table, la gymnastique, le judo, la boxe, l'athlétisme, etc. Il s'intéresse aussi au sport scolaire et au sport militaire. Il publie le maximum de résultats et de comptes rendus d'AEF, accorde la même attention au plus célèbre des champions du pays comme au plus modeste de ses sportifs. Et ce n'est pas sans raison que des joueurs

doivent en partie leurs noms de guerre ou de scène aux rédacteurs sportifs de "La Semaine Africaine". Ceux qui remplissent les stades ne résistent pas à la tentation de les défier. Les commentaires et analyses les font jeter sur le journal qu'ils dévorent comme des petits pains.

"La Semaine Africaine" procure aussi à ses lecteurs quelques exclusivités tirées des journaux spécialisés de France. D'autres personnes, en brousse en particulier, sont heureux de voir les résultats de «leur» équipe être publiés dans le journal ou leur signature au bas des dépêches. Le directeur du journal encourage les chroniqueurs bénévoles à travailler, se perfectionner et soigner leurs articles tout en leur demandant de bannir le chauvinisme trop souvent apparent dans les écrits.

Finalement, cela éveille des vocations. Les cas typiques sont le jeune Joseph Mougabio, encore élève à Kinkala, qui envoie régulièrement ses papiers au journal catholique. Il embrassera la carrière de journaliste à partir de 1965 à la "Voix de la Révolution congolaise", ancêtre de Radio-Congo, puis deviendra le reporter sportif de radio le plus célèbre de sa génération sous le nom de Joseph Gabio. Puis Robert Steph Malonga (+). Ce dernier ayant fait ses débuts à "La Semaine Africaine" comme chroniqueur spécialiste du handball, interrompt sa collaboration pour rejoindre lui aussi la chaîne nationale de radio. Il occupera vers la fin des années 70 et le début des années 80 la prési-

dence de l'UJSA (Union des journalistes sportifs africains) et la vice-présidence de l'AIPS (Association internationale de la presse sportive).

Une audience sous-régionale

"La Semaine Africaine" a acquis rapidement une audience sous-régionale. Chaque jeudi, des milliers de lecteurs se penchent sur ses pages sportives. Une réputation qu'il doit à trois facteurs. Tout d'abord son statut à part entière dans la presse locale : il n'y a pas de journal dédié au sport, et seule "La Semaine Africaine" le traite à la manière d'un média indépendant et neutre. Ses grandes plumes, Sylvain Bemba (sous le pseudonyme de "Congo Keer" et le plus souvent "Le 24e Homme"), puis Fulbert Kimina Makumbu "Pilote", ont écrit quelques-unes des plus belles pages sur le sport. Ils relatent les exploits des sportifs ou tancent joueurs et dirigeants à l'occasion de quelques manquements. Leur chance, a affirmé le second, est d'avoir suivi des athlètes exceptionnels qui, en aucun point de vue étaient comparables à ceux d'aujourd'hui : «Ils nous avaient facilité la tâche de par leur régularité dans l'effort. C'étaient des stars».

Enfin, "La Semaine de l'AEF" ne se contente pas de raconter le sport ; elle l'organise. Suivant l'injonction de son fondateur Jean Legall (pour vendre un journal, il faut des grands événements), le journal est à l'origine de la création du maillot jaune de "La Semaine de l'AEF" récompensant le vainqueur de



Le Président Nguabi recevant des mains de Jean Mondele et Jacques-Yvon Ndolou le trophée de la CAN 1972

chaque course cycliste organisée à Brazzaville.

A partir de 1960, année de l'indépendance, "La Semaine Africaine" (baptisé ainsi dès janvier 1959) sera de tous les grands événements auxquels participent les sportifs congolais. En envoyant un journaliste ou en demandant à un sportif d'assurer en même temps la relation des rencontres ou des compétitions pour le compte du journal. C'est ainsi que Hervé Fortuné Mayanda et Clément Massengo, d'excellents footballeurs des années 50 et 60, vont se découvrir des talents de reporter à l'occasion des Jeux de la Communauté (avril 1960 à Madagascar), des Jeux de l'Amitié (1961 à Abidjan et 1963 à Dakar), de la Coupe des Tropiques (1962 à Bangui et 1964 à Yaoundé). Le directeur de "La Semaine Africaine", Père Jean Legall, puis son successeur Père Raymond de la Moureyre, apprécient et n'hésitent pas à en payer, quoique modestement il est vrai, le prix.

Une couverture presque complète

Petit pays de par sa démographie, le Congo pourrait

s'enorgueillir d'une prodigieuse capacité d'organisateur. Et La Semaine Africaine d'avoir couvert tous les événements pour lesquels la capitale congolaise, Brazzaville, a été sollicitée, courtisée : 1ers Jeux africains en 1965 ; Tournées historiques du roi Pelé et son équipe, le FC Santos en 1967 et en 1969 ; Coupe d'Afrique centrale en 1972 (rendez-vous omnisports qualificatif pour les 2^{es} Jeux africains de Lagos) ; Tournoi international du CISM (Conseil international du sport militaire), Challenge Marien Nguabi de handball (1979) ; Tournoi tricontinental de handball féminin regroupant le Congo, les USA et la Corée du Sud en 1980 ; Coupe d'Afrique des clubs champions de handball en 1984 ; Troisièmes Jeux d'Afrique centrale en 1987 ; Championnats d'Afrique d'athlétisme en 2004 ; Meeting international d'athlétisme de Brazzaville (de 2004 à 2009) ; Coupe d'Afrique des nations de football juniors en 2007 ; 11es Jeux africains en 2015 ; Coupe d'Afrique des nations de handball féminin en 2018 ; Championnats d'Afrique de basket-ball militaire ; Championnats zonaux de volley-ball, etc.

1960-1980 :

une ère fastueuse

Palmarès et podiums. Le Congo les a enfilés dans les disciplines sportives les plus populaires. La médaille d'or obtenue au tournoi de football aux 1ers Jeux africains de 1965, et la victoire de l'équipe nationale à la CAN de football 1972 ont été des succès majeurs congolais relayés par "La Semaine Africaine", symbolisés par des titres percutants. Suivis du trophée du CARA en Coupe d'Afrique des clubs champions de football et des quatre couronnes continentales des Diables-Rouges handball dames (1979, 1981, 1983 et 1985). D'autres sports, tel l'athlétisme, le judo, la boxe, le karaté, etc., ont aussi leur rayonnement. Il y a eu de la place pour chacun d'eux dans "La Semaine Africaine".

Une page qui tousse quand le sport s'enrhume

Seulement voilà, la rubrique "Sport" du journal est aujourd'hui desservie par les mauvais résultats du sport congolais, notamment ceux du football. Malgré les coups d'éclat des sélections des jeunes victorieuses d'une CAN en 2007 et de deux médailles d'or aux Jeux de la Francophonie (2009 et 2013), puis la Coupe de la Confédération remportée par l'AC Léopards de Dolisie en 2012, la discipline phare est entrée véritablement en crise. Les autres sports sont également en perte de vitesse dans le pays. Les mauvaises performances du sport congolais se perpétuant d'année en année, cela a conduit une large frange du public à désertier les compétitions locales dont le spectacle manque de relief et à tourner parfois le dos à la rubrique "Sport" des journaux d'informations générales, "La Semaine Africaine" avec eux.

Jean ZENGABIO

CULTURE

70 ans au service de la musique, de la littérature...

Dans son âge mûre, La Semaine Africaine a accordé une place de choix à la culture, et notamment à la musique et la littérature dont elle a rendu compte des péripéties au cours des années et de génération en génération.

La Semaine Africaine a rendu compte des différentes actions menées par les musiciens et écrivains, ainsi que de leurs œuvres. Nous pouvons citer entre autres, les orchestres Victoria Brazza de Paul Kamba ; Likembé Géant d'Antoine Moundanda ; Les Bantous de la capitale créé en 1959, avec sa pléiade de vedettes comme Jean-Serge Essous, Nino Malapet, Ganga Edo, Célio Kouka, Daniel Loubelo De La lune, Saturnin Pandi qui en sont les fondateurs. Sans oublier ceux des générations intermédiaires tels que : Pamélo Mounka, Passy Mermans, Kosmos Moutouari, Lambert Kabako, Géry Gérard, Samba Mascott, Nona Arthur, Rikky Siméon, Simon Mangwani, Pouela Du Pool, Ntaloulou Alphonso, Céli Bitsou, Théo Bitsikou, Pambou Tchico Tchicaya, Kabako Lambert ont trouvé une place de choix dans ces colonnes.

Dans cette liste figurent également les orchestres Negro



Tchicaya Utam' Si

Band de Max Massengo créé en 1958 ; Tembo de Loubelo Daniel De La lune ; Cercul Jazz de Franklin Boukaka ; Mando Negro "Kwalakwa", de Master Mwana Congo, Fidèle Zizi, John "Tamponé Bango", Théo Blaise Kounkou ; Le Peuple du Trio CEPAKOS, de Célio Kouka, Pamélo Mounk'a ; le Super Boboto de Brazzaville (SBB) avec sa pléiade des vedettes : Ange Linaud Djendo, Pandzou Auguste Fall, Michel Mienandi



Youlou Mabiala et son ancien Jean-Serge Essous

dit "Michou", José Bados Lumandé, Jean Seidou, Kinzonzi Du Soleil, Nkaya dit "Matos, Mwana Mukamba", Ringo Ngavouka ; Les Nzoi de Ganga Edo, Passy Mermans, Théo Bitsikou, Ange Linaud.

A cela, il faut ajouter les orchestres : Les Trois frères de Youlou Mabiala, Loko Massengo, Michel Boyibanda ; Télé-Music de Nelly Okemba, Itoua "Diamant", Balou "Canta", Oula Bruno ; Les Rumbayas, avec Locko Massengo, Michel Boyibanda, puis Ange Linaud ; Sinza Kotoko de "ya Gaby", avec des artistes comme : Kimembe dit "Mouss", Pierre Moutouari ;

l'orchestre Super Tembessa de Matoumbou de Sha Moucko, Sita dit "Athis", Mick Michel, Pr Pickasso, Jims Wa Moussawa ; Super Comirail de Makabana ; Les Anges des frères Kimbolo (Gérard et Clotaire, Pie-Aubin Mabika, Zao...); Les Mbamina de Samba Ngo ; Aurlus Mabélé et Lokéto ; Les Walla Players de Nzongo Soul ; Zao et son groupe, Ebouka System de Michel Boyibanda, Joséphine Bijou, Samba Djo avec son orchestre Vivacité Mélodia, Chairman Jacques Koyo et son groupe. Les orchestres les Sossa, Sakomansa, Bilengue Sakana, Tout choc Zimbabwe...



Sony Labou Tansi

Du côté de Pointe-Noire, il y eut : Manta Lokoka avec notamment Maurice Obami ; African Mode Matata ; African Kings Pili Pili, etc. A Dolisie, l'orchestre Nassimina. Avec eux, il faut également ajouter les individualités : Sammy Massamba, Tanawa, Théo Blaise Kounkou, Freddy Kebano, Jacques Loubelo, Marie Bella, Mamhy Klaudia, Pierrette Adams, Pembey Sheiro, Fernand Mabala, Rapha Boundzéki et Jacquito Wa Mpungu, Chairman Jacques Koyo, Pape God, Boulos Loupino, Angelou Chevauchet, Fofana Moulady, etc. S'agissant des écrivains, La

Semaine Africaine a consacré ses colonnes à bon nombre d'entre eux, à savoir : Jean Malonga (premier écrivain congolais), Antoine Letembet Ambily, Théophile Obenga, Guy Menga, Tchicaya Utam' Si, Henri Lopès, Jean-Baptiste Tati Loutard, Jean-Pierre Makouta Mboukou, Sylvain Ntari Bemba, Martial Sinda, Patrice Lhoni, Dominique Loango, Ferdinand Mouangassa, Maxime Ndebeka, Emmanuel Boundzeki Dongala, Henri Djombo, Benoît Moundélé-Ngollo, Jean-Claude Gakosso, Matondo Kubu Ture, Jean Dello, Charles Zacharie Bowao, Martial De Paul Ikounga, Mambou Aimé Gnali, Amélia Néné, Marie-Léontine Tsibinda, Sr Marie-Brigitte Yengo, Cécile Ivelye Diamonika, Paule Etoumba, Marceline Fila Matsocota, Thérèse Malila, Jeannette Balou, Aleth Félix Tchicaya, Patrice Yengo, Jean-Claude Bilombo. Sans oublier Alain Mabanckou, Florent Sogni Zaou, Omer Massoumou, Huguette Nganga-Massanga, Ghislaine-Nelly Huguette Sathoud, Didace Hygin Amboulou, Wilfrid Nsondé, Emile Gankama, Noël Bizi. La liste n'est pas exhaustive. Mais, il faut souligner que c'est La Semaine Africaine qui révéla le puissant écrivain Sony Labou Tansi et son Rocado Zulu Théâtre...

Alain-Patrick MASSAMBA

OUVERTURE DE LA 51^e ASSEMBLÉE PLENIÈRE DE LA CONFÉRENCE EPISCOPALE DU CONGO

Synodalité, communion et participation, au cœur de la réflexion des évêques

«L'Eglise famille de Dieu qui est au Congo: synodalité, communion et participation» «Le corps en effet, ne se compose pas d'un seul membre, mais de plusieurs 1 Cor 12, 14)». C'est le thème en débat de cette 51^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo qui s'est ouverte le lundi 10 octobre 2022, au Centre interdiocésain des œuvres à Brazzaville. Sous les auspices de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, actuel président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) élu lors de la clôture des festivités du jubilé d'or de cette institution.

En présence de tous les archevêques et évêques du Congo, de Mgr Xavier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, des vicaires généraux et épiscopaux, des recteurs des trois grands séminaires (Propédeutique, philosophat et théologat), des membres des Commissions épiscopales, du bureau du Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC), des bureaux nationaux des mouvements d'apostolat, ainsi que des experts.

Trois allocutions ont été prononcées à l'ouverture des travaux. L'abbé Armand Brice Ibombo, secrétaire général de la CEC a indiqué que «la nouvelle ère de notre Conférence épiscopale, issue du jubilé d'or célébré l'année dernière, commence providentiellement avec le thème de la synodalité, communion et participation, illuminé par la Parole de Dieu extraite de l'épître de Saint Paul aux Corinthiens 1, 12,14. Ce thème est celui voulu par le Pape François pour la 16^e Assemblée générale ordinaire du synode des évêques qui se tiendra à Rome en octobre 2022. En 2023, l'Eglise du Congo célébrera le 140^e anniversaire de son évangélisation.

1883-2023, 140 ans déjà que les missionnaires spiritains d'abord, puis les autres par la suite, ont semé le grain de l'évangile en terre congolaise. L'occasion est toute indiquée de rendre un vibrant hommage aux pionniers et bâtisseurs de l'Eglise, Nosseigneurs Marie Hyppolite Carrie et Philippe Prosper Augouard. C'est un événement de taille qui pointe à l'horizon et qui ne devrait pas passer inaperçu dans la plus totale indifférence. Au contraire cette 51^e Assemblée plénière est le moment tout indiqué pour méditer et réfléchir sérieusement sur les pistes de la nouvelle évangélisation au Congo, avec ses attentes et ses défis. La synodalité, de par son étymologie (sun-odos) peut se traduire comme prendre le même chemin, faire route ensemble, marcher ensemble, ou suivre la même direction. Ce thème sera décortiqué dans les différentes conférences prévues dans le programme de cette assemblée plénière avec l'aide des experts et conférenciers. Les présentes assises seront marquées par deux événements majeurs, d'abord, l'ouverture des activités culturelles de l'année pastorale 2022-2023 au Centre d'études et de recherches chrétiennes (CERC) par une conférence débat sur le thème: «140 ans d'évangélisation du Congo pour une Eglise solide et prophétique». Puis, la célébration du 70^e anniversaire de La Semaine Africaine, sur le thème «70 ans de La Semaine

Africaine, en marche vers le numérique» avec pour point de mire la conférence-débat à l'Institut français du Congo (IFC) et la messe en la basilique Sainte-Anne du Congo», a déclaré le secrétaire général de la CEC. Le nonce apostolique a salué les présentes assises du renouveau, car le Pape François attend des contributions pertinentes lors de la 16^e Assemblée générale ordinaire du synode des évêques qui se tiendra à Rome en octobre 2023. Ouvrant les travaux, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou s'est réjoui d'avoir été élu président de la Conférence épiscopale du Congo. «C'est un redoutable honneur d'avoir été élu président



Le présidium à l'ouverture de l'assemblée plénière

mique de mes prédécesseurs qui ont œuvré, collégialement avec leurs confrères évêques, pour la consolidation de la fraternité épiscopale, la visibilité de l'Eglise catholique qui est au Congo et le bien-être du peuple de Dieu. Le 140^e anniversaire de l'Eglise du Congo, qui est imminent avec l'approche de l'an 2023, sera l'occasion de faire le bilan de notre cheminement en Eglise et de poser les jalons de nouvelles perspectives. Un plan quinquennal de la CEC, de 2023

lesquels, la mise en pratique de l'accord-cadre signé en 2017 et ratifié en 2019 entre l'Etat congolais et le Saint-Siège. Par la mise en pratique, nous faisons allusion aux différentes conventions à établir dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'aumônerie militaire, de la communication et autres. Je voudrais saluer nos frères évêques Gélase Armel Kema, évêque de Ouesso et Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie qui participent pour la



Les archevêques, évêques, les secrétaires généraux de la CEC, les vicaires généraux et les experts

de la Conférence épiscopale du Congo, dont je dirige les travaux pour la première fois. Je remercie mes frères évêques pour le choix porté sur ma modeste personne, en dépit de mon humanité forcément limitée, donc fragile et imparfaite, pour faire de moi,

à 2028 est d'ores et déjà à projeter. L'aggiornamento semble très attendu par le peuple de Dieu, avec l'arrivée de nouveaux évêques. Permettez-moi de saluer avec déférence Mgr le nonce apostolique qui participe pour la première fois à nos as-

semblée plénière de la Conférence des évêques du Congo. C'est ici l'occasion d'exprimer notre profonde gratitude envers le président de la République, Denis Sassou Nguesso, pour son aide substantielle à l'accueil



Les participants posant avec les archevêques et évêques

après Mgr Daniel Mizonzo, le dixième président de la CEC. J'essayerai, autant que faire se peut, de poursuivre la dyna-

sis. Avec vous, dans un esprit synodal, nous continuerons les différents chantiers commencés par vos prédécesseurs, parmi

des nouveaux évêques. Je salue mon prédécesseur Mgr Daniel Mizonzo, sans oublier les évêques émérites à savoir Jean

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

Du Mardi 8 au Vendredi 11 février 2022: Session extraordinaire des Evêques du Congo, à Ouesso;
Dimanche 13 février 2022: Ordination épiscopale de Mgr Gélase Armel Kema, nouvel Evêque de Ouesso; à Ouesso
Du mardi 26 au vendredi 29 avril 2022: Session pastorale des Evêques au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;
Samedi 30 avril 2022: Journée du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;
Dimanche 1^{er} mai 2022: Clôture du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville;
Du 17 au 24 juillet 2022: Assemblée plénière de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), à Mongomo, en Guinée Equatoriale;
Dimanche 31 juillet 2022: Ordination épiscopale de Mgr Toussaint Foumanet-Goma, à Dolisie;
Du Dimanche 24 juillet au dimanche 31 juillet 2022: Assemblée Plénière du SCEAM, à Accra-Ghana;
Du lundi 10 au dimanche 16 octobre 2022: 51^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, au Centre interdiocésain des œuvres, à Brazzaville.

Abbé Armand Brice IBOMBO
Secrétaire général de la CEC

NECROLOGIE

L'abbé Armel Prosper Bouiti, prêtre du diocèse de Kinkala en mission en France, les enfants Bouiti et famille, ont la douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère, Mme BOUITI née Claire MILANDOU, survenu le mercredi 5 octobre 2022 à Pointe-Noire. Le programme des obsèques samedi 15 octobre 2022 prévoit:

9h30: Levée de corps à la morgue municipale de Pointe-Noire
10h30: Recueillement au domicile familial (quartier Mpaka 120 sur la voie goudronnée)

11h30: Départ pour l'église Sainte Bernadette de Matendé
12h: Messe de requiem
14h: Départ pour le cimetière de Vindoulou + Inhumation
16h: Retour au domicile familial et fin de la cérémonie
Puisse maman Claire reposer dans la paix du Seigneur



Gardin, Louis Portella Mbuyu, Yves Marie Monot et Anatole Milandou. Le thème de notre assemblée plénière: «Eglise famille de Dieu qui est au Congo: synodalité, participation, communion et mission». Ce choix est motivé par la communion avec l'Eglise universelle qui se prépare au prochain synode de 2023. Notre 51^e Assemblée plénière est aussi, l'occasion de réfléchir et de se projeter vers l'événement majeur des 140 ans d'évangélisation du Congo, l'an prochain», a indiqué Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou.

Les travaux ont débuté par une conférence inaugurale sur le thème: «L'Eglise et la question de la synodalité: une urgence pastorale aujourd'hui», développé par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala. Au cours de cette assemblée plénière, divers sous thèmes sont en réflexion: «La synodalité dans la Bible», par l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé du clergé de l'archidiocèse de Brazzaville; «La synodalité et la communion dans le code de droit canonique», par le père Armel Badi Bilombo, de l'Ordre des frères

mineurs (Ofm), vicaire judiciaire adjoint de Brazzaville; «La synodalité dans le Magistère de l'Eglise», par l'abbé Nazaire Mabanza, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville; «Le Concile Vatican II et la nouvelle ecclésiologie: collégialité et communion», par l'abbé Vivien Etouolo; «Synodalité, communion et le vivre ensemble dans les communautés religieuses», par sœur Eliane Julienne Boukaka, Supérieure de l'Institut des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée, Présidente-fondatrice de l'Association congolaise Accompagner (ACA); «Les laïcs dans l'Eglise: expression de la synodalité», par M. Joseph Mouanga, vice-président du CNALC.

La clôture des travaux interviendra le dimanche 16 octobre 2022 au cours de la célébration eucharistique en la basilique Sainte-Anne du Congo qui marquera aussi, les 70 ans de La Semaine Africaine. Par la même occasion, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou procédera au lancement des festivités du 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo.

Pascal BIOZI KIMINO

«Ensemble, construisons notre Eglise en mettant tout en commun»

Fidèle à la tradition, la Commission diocésaine de la pastorale chargée de la coordination des mouvements d'apostolat présidée par le père Pascal Taty, (Ofm) vicaire épiscopal chargé de la pastorale générale et de la coordination des Mouvements d'apostolat dans l'archidiocèse de Brazzaville, a organisé du 4 au 7 octobre 2022, dans la salle polyvalente de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, la session diocésaine précédant l'ouverture de l'Année pastorale 2022-2023. Ayant pour thème: «Ensemble, construisons notre Eglise en mettant tout en commun» (Ep. 2, 19-22), l'Année pastorale 2022-2023, dont l'ouverture (le dimanche 9 octobre 2022 au cours d'une messe à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur) a été précédée d'une session placée sous l'autorité de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville.



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou.

Elle a connu la participation de plusieurs prêtres, religieux, religieuses et des fidèles laïcs membres des bureaux diocésains des mouvements d'apostolat et vice-présidents des Conseils pastoraux paroissiaux, venus vivre et apporter leur touche respective aux nouvelles orientations de l'archidiocèse de Brazzaville décidées lors de l'Assemblée spéciale des ouvriers apostoliques de l'archidiocèse (ASOA), en juin-juillet 2022. La session diocésaine a été marquée par plusieurs communications assorties d'interventions spontanées et ponctuelles de l'archevêque de Brazzaville qui, la veille, était rentré fraîchement d'un périple à l'étranger.

avant de signaler: «En étroite relation de complémentarité avec le thème de l'année dernière, il constitue la phase pratique d'application des résolutions de l'Assemblée spéciale des ouvriers apostoliques (ASOA). Sans vouloir en détailler tout le contenu d'action, ce qui sera



Père Pascal Taty

Les quatre jours de session ont eu respectivement pour modérateurs, l'abbé Deo Gracias Samba, sœur Arlette Jeannie Bindika, les abbés Olivier Mikoli et Christ-Vit Prince Souakoulou. Dans son allocution d'ouverture, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a affirmé, avant de faire observer une minute de silence en mémoire de tous ces ouvriers apostoliques qui ont quitté cette terre des hommes après un travail laborieux et digne d'éloges: «L'Année pastorale qui se présente devant nous va marquer le 140^e anniversaire de l'évangélisation du Congo-Brazzaville. Avec reconnaissance et respect, ma pensée se tourne, avant tout, vers toutes ces nobles figures qui ont œuvré pour que l'évangile, parole d'amour et de libération multiforme, autorité régulatrice en matière de foi et de morale, soit annoncé, accueilli et vécu en terre congolaise. A ces figures qui ont déjà quitté cette vallée de larmes qu'est la terre des hommes, je joins les prêtres et tous les autres ouvriers apostoliques décédés tout au long de l'année pastorale 2021-2022.» «Nous sommes le Corps du Christ, un seul corps. Ces propos qui, dorénavant vont constituer l'hymne officielle de l'archidiocèse de Brazzaville, nous plongent déjà dans la claire compréhension de notre communication spirituelle et mystique avec ceux qui nous ont précédés dans l'éternité de Dieu. Avec eux, nous continuons notre marche historique et ecclésiale, dans l'unique fin de rendre concret, beau et présent le Royaume de Dieu parmi nous. Le thème pastoral retenu pour cette année 2022-2023, tient à instaurer le dynamisme nouveau que nous voulons au cœur de notre Eglise particulière» a poursuivi l'archevêque

fait dans la communication introductive, ce thème nous invite de façon synthétique à la prise au sérieux de notre rôle et de



L'abbé Bienvenu André Kimbengui entouré de Me Parfait Limba et de Mme Parfaite Kekolo

notre place dans l'Eglise, pour la transformation qualitative de notre archidiocèse.» L'abbé Christophe Maboungou, recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, présentateur du thème inaugural relatif au thème de l'Année pastorale 2022-2023, a abordé les grands axes, les contours et les spécificités de ce thème inscrit dans le prolongement et la complémentarité de celui de l'Année pastorale précédente. L'abbé Deo Précieux Ouambanzoulou, prêtre de la dernière promotion baptisée: «Mgr Auguste Roch Nkounkou», présentant le deuxième thème intitulé: «Importance du Conseil pastoral paroissial et du Conseil pour les affaires économiques dans la construction et le développement de l'Eglise», a mis sur orbite ces deux structures animées par les laïcs et qui sont fondamentales et capitales dans une bonne gestion de la pastorale paroissiale, conformément aux orientations

issues du Concile Vatican II. L'abbé Jonas Koudissa, président du Secrétariat général de l'ASOA, a présenté un point d'information sur les trois livres de l'ASOA: livre 1: «Gestion du personnel de l'Archidiocèse», livre 2: «Organisation de la vie spirituelle et liturgique de l'Archidiocèse» et livre 3: «Gestion matérielle, économique et sociale de l'Archidiocèse». Parmi les propositions, il a été question que le livre 2 devienne le livre 1 et vice-versa. Les quatre journées se sont achevées par la phase débat-partage-contribution-suggestions et remarques, suivie de la récitation de l'Angelus. Caractérisée par deux communications, la première ayant pour titre: «Les acquis de l'ASOA pour la construction de notre Eglise» par l'abbé

Jonas Koudissa, la deuxième intitulée: «Les écoles à l'heure de la Gestion axée sur les résultats» par l'abbé Crépin Giscard Gandou d'Isseret, directeur diocésain de l'Ecole catholique de Brazzaville (DDEC), la 2^e journée a été marquée par la présentation de l'ambitieux, remarquable et authentique projet déjà opérationnel de digitalisation de toutes les 120 écoles catholiques de l'Archidiocèse de Brazzaville. Ce projet a consisté à informatiser la gestion de toutes les écoles catholiques de l'archidiocèse de Brazzaville. Cela passe par l'application de la GAR (Gestion axée sur les résultats). «Désormais, un parent d'élève sans se déplacer depuis son téléphone portable, peut avoir des nouvelles sur la scolarisation de son enfant, peut s'acquitter des frais scolaires de son enfant sans se déplacer» a fait savoir le DDEC, parlant des multiples spécificités de ce projet, fruit d'un partenariat avec Congo Telecom et qui demeure

une initiative et une propriété de l'Eglise catholique.

Deux communications ont tenu en haleine l'auditoire au cours de la troisième journée: la présentation du livre 2 intitulé: «Acquis de l'ASOA pour la construction de notre Archidiocèse» et «La pastorale familiale au service de la construction et du développement». Ces deux exposés ont été présentés par les abbés Jonas Koudissa et Mathieu Bakanina. Concernant la première communication, l'abbé Jonas a d'abord éclairé le public sur la différence entre l'Année de ressourcement et l'Année Sabbatique, puis sur les conditions d'études à Brazzaville ou à l'étranger des prêtres de l'Archidiocèse; sur la procédure à suivre concernant une incardination ou une excardination, etc. Au sujet de la deuxième conférence du jour, l'abbé Mathieu Bakanina et son équipe ont parlé d'une trilogie qualifiée de vitale entre famille, communion et développement. Ceci pour rejoindre les propos selon lesquels le développement rêvé de tous dépend de la vitalité de la famille, cellule de base de la société, laquelle vitalité ne peut aller sans communion.

La quatrième et dernière journée de cette session inaugurale a été caractérisée par plusieurs communications parmi lesquelles celles présentées conjointement par l'abbé Bienvenu André Kimbengui, économiste diocésain et Me Parfait Limba, huissier de justice, commissaire-priseur. Au cours de cette communication ayant comme titre: «L'Economat aujourd'hui et le patrimoine au service de la construction et du développement de l'Eglise», l'huissier de justice a présenté les statistiques sur les biens immobiliers de l'archidiocèse de Brazzaville: ceux qui sont en contentieux de justice et ceux ne faisant pas l'objet d'un contentieux en justice. Mme Parfaite Kekolo, chargée des achats au PNUD, venue de Kinshasa en RDC, a exposé sur la Gestion des fonds des Mouvements d'apostolat. Elle a fait remarquer que les biens des Mouvements d'apostolat sont bel et bien des biens de l'Eglise et que l'archevêque a le droit d'avoir un regard dessus. «Les acquis de l'ASOA pour la construction de l'Eglise, livre 3» par l'abbé Jonas Koudissa,

«Toujours prier sans se décourager»

Textes: Ex 17,8-13; Ps 120 (121),1-2,3-4,5-6,7-8; 2 Tm 3,14-4,2; Lc 18,1-8

D'un côté, un juge puissant et injuste; de l'autre, une veuve faible et seule. Le juge exerce son rôle avec arrogance, prétend d'agir à son goût et selon son intérêt, sans rendre compte à personne, ni à Dieu, ni aux hommes. La veuve aurait besoin que le juge examine avec rectitude et vérité le tort subi de la part de son adversaire, et on devine que sa vie dépend de cette action de justice. Cette situation décrite dans la parabole de Jésus nous apparaît comme le modèle de beaucoup de situations semblables dans notre monde: la superbe des puissants qui veut soumettre la faiblesse des humbles et des pauvres.

Au point de vue humain et social, il semblerait que ce rapport de forces, injuste et arbitraire, soit bloqué, presque irréversible: la règle du plus fort semble l'emporter sur l'équité et la rectitude. Mais voilà que la parabole présente un bouleversement inattendu de la situation: la veuve arrive à plier l'arrogance du juge par la force de sa prière insistante.

Et pourtant l'enseignement de cette parabole ne concerne pas directement la justice sociale à rétablir, qui d'ailleurs fait l'objet d'un appel constant dans l'évangile entier. La parabole de la veuve et du juge injuste, adressée aux disciples, vise plus précisément à «la nécessité pour eux de toujours prier sans se décourager».

La nécessité de la prière constante se manifeste avec force dans le contexte de l'injustice humaine, qui de son côté ne laisserait pas d'espoir aux attentes légitimes des faibles. Ces attentes pourraient être découragées par l'expérience des abus et des exactions. Mais, dans ce contexte, la raison par laquelle Jésus recommande la prière n'est pas simplement le manque de solutions humaines à l'injustice, mais plutôt la certitude de l'amour du Père. C'est au Père que Jésus adresse notre attention.

L'invitation à la prière n'est pas un simple repli réconfortant face à la dure réalité, n'est pas la fuite dans une résignation opposée à l'engagement et à l'action. Rien de tout cela, la prière est plutôt la source et le soutien de toute action de justice et d'engagement contre le mal et pour la charité. La prière est coopération entre l'homme et Dieu, dans la direction des exigences du royaume de Dieu, de la conversion à l'évangile, de la justice et de la charité. Par la prière, les humbles qui crient jour et nuit vers Dieu sont écoutés par le Père, qui bien vite «leur fera justice».

La vitesse de l'intervention du Père ne correspond pas pourtant à une quantité de temps à mesurer. Elle est quand même une certitude, une révélation, qui jamais ne perdra sa vérité. C'est une certitude qui demande la foi.

Cependant, à ce propos, Jésus conclut son enseignement en demandant: «Le Fils de l'homme, quand il viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre?» Cette question nous suggère deux principes à retenir: la prière incessante demande toujours la foi; la justice de Dieu agit sur le plan du temps et sur le plan de l'éternité.

Quant au premier principe, la demande de Jésus fait appel à notre conscience: prions-nous sans nous abattre, en sachant que notre adversaire est le mal et le tentateur, et qu'il voudrait exactement nous décourager? Prions-nous dans la foi? Notre foi consiste-t-elle dans la recherche de la volonté de Dieu et de son royaume? Notre prière nous pousse-t-elle à l'engagement et au service pour la justice?

S'agissant du second principe, Jésus nous fait comprendre que la persévérance dans la prière est la force qui conduit notre vie à sa plénitude dans la Justice éternelle du Père. Dans l'éternité du Père, les élus contempleront le Dieu qui «renverse les puissants de leurs trônes» et «élève les humbles», «comble de biens les affamés, renvoie les riches les mains vides». Si nous persévérons dans la foi et dans la prière, nous le contemplerons nous aussi.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

«Présentation de l'Ecole des sciences religieuses» par l'abbé Nazaire Mabanza, directeur de cette structure de formation des laïcs désireux d'acquérir des connaissances appropriées dans certains domaines de la connaissance en Eglise. Sœur Marie Collette Labaki, religieuse de la Congrégation des sœurs Servantes de Cana, journaliste à Radio Magnificat émettant de Brazzaville, a exposé sur «L'impact des médias dans la construction et le développement du diocèse». Dans son exposé, elle a invité les prêtres à avoir plus de considération pour les médias et leurs acteurs respectifs.

Dans son allocution de clôture de cette session, l'archevêque a rappelé les objectifs escomptés au cours de ce rassemblement diocésain: «Reconnaître la nécessité d'une refondation de notre Eglise diocésaine en retrouvant notre fondation ec-

clésiale: Les Saintes Ecritures, la Tradition, le Magistère. Et dans cette dynamique, renforcer les capacités des ouvriers apostoliques, dans l'administration non seulement du diocèse, mais aussi de nos paroisses et autres structures d'éducation. Dans cette lancée, les participants devront prendre le relais, pour sensibiliser sur l'importance de ce virage important qu'est en train de prendre notre Eglise diocésaine. Chacun devra comprendre que cela suppose des sacrifices comme une vraie Passion à double signification: Passion amour, passion souffrance, pour mener à la Résurrection.»

Au terme de son ultime intervention, l'archevêque a déclaré clos les travaux de la session inaugurale de l'Année pastorale 2022-2023, avant de tout clôturer par la récitation de l'Angelus.

Gislain Wilfrid BOUMBA



MINISTÈRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS

AMI n° 02/MPSIR/PRISP/AGF/PATN -UCP/22

RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE E-GOV DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «*Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)*», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «*recrutement du responsable e-gov au sein de l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)*».

II. Mission du responsable e-gov

Placé(e) sous l'autorité et supervision directe du coordinateur du PATN, le ou la responsable e-Gov sera chargé(e) de définir et mettre en œuvre le dispositif de gestion de la composante 3 du projet PATN, et aussi conseiller sur les aspects stratégiques, institutionnels, légaux et réglementaires liés au volet e-Gov dans la Composante 1 du projet.

Il ou elle travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet et les parties prenantes nationales, et aura pour mission de :

- Coordonner et gérer toutes les activités clés liées à la Composante 3 du Projet et une partie de la Composante 1, y compris la coordination et le suivi d'exécution des activités des consultants, fournisseurs et prestataires de services sélectionnés pour assurer leur implémentation efficace et en temps voulu, conformément aux procédures d'implémentation du projet et au plan d'achat ;
- Contrôler régulièrement les progrès et les résultats par rapport aux objectifs opérationnels et financiers de la composante 3 et en rendre compte au coordinateur ;
- Assurer la liaison avec les parties prenantes pour préparer/réviser les spécifications techniques et les conditions contractuelles pour les activités de la composante 3 et une partie de la Composante 1 ;
- Examiner les documents techniques et les rapports d'avancement soumis par les consultants chargés des études de faisabilité technique relatives au volet e-Gov dans le cadre de la composante 3 ;
- Aider le spécialiste de la passation de marchés, les parties prenantes et les bénéficiaires concernés à préparer/affiner/réviser les termes de référence techniques et les documents d'appel d'offres, ainsi que les sélections connexes pour les activités liées à la composante 3 ;
- Contribuer à préparer un mécanisme de suivi de projet approprié pour les activités e-Gov du projet ;
- Assurer la coordination avec les experts e-Gov du volet Banque Européenne d'Investissement du projet ;
- Veiller à ce que les sauvegardes environnementales et sociales soient respectées lors de l'exécution des projets sous la Composante 3 ;
- Participer aux réunions, séminaires, conférences et autres événements et programmes organisés par le gouvernement du Congo, la Banque mondiale, d'autres partenaires de développement et d'autres organisations en ce qui concerne les questions liées à la composante 3 du projet et le programme et les projets financés par la Banque mondiale, tel que délégué par le coordinateur du projet.
- Veiller à ce que toutes les activités du projet soient réalisées conformément aux obligations contractuelles.

III. Profil du Consultant

Le (la) candidat(e) au poste de responsable e-Gov doit

être de nationalité congolaise et doit avoir le profil et les compétences minimales suivants :

- Disposer d'au moins 8 années d'expérience professionnelle globale ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la conception et la mise en œuvre de systèmes d'information et de plateformes publiques numériques ;
- Avoir une expérience dans le développement de spécifications techniques et d'exigences fonctionnelles et technologiques pour des plateformes numériques à inclure dans les documents d'appel d'offres respectifs ;
- Avoir une expérience dans la mise en œuvre/gestion des portails en ligne et des services électroniques aux citoyens et/ou entreprises serait un grand avantage ;
- Avoir des connaissances techniques (théoriques et/ou pratiques) des plateformes numériques (portail des services électroniques, applications et services électroniques pour secteurs sociaux et économiques, cloud computing, réseaux internes du gouvernement) ;
- Avoir des connaissances techniques approfondies (théoriques et/ou pratiques) de la cybersécurité et de la gouvernance des données ;
- Avoir une expérience de l'intégration de systèmes pour des projets impliquant plusieurs institutions partenaires et le travail sur l'interopérabilité seront considérés comme un atout.
- Disposer des formations/certificats internationaux dans les domaines précités seront un avantage ;
- Avoir une expérience significative dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Européenne d'Investissement, USAID, Union Européenne, etc.) serait un atout majeur ;
- Avoir une capacité à travailler efficacement au sein de plusieurs équipes interfonctionnelles afin de résoudre les problèmes de manière proactive, de soutenir et d'engager les principales parties prenantes de manière agile et inclusive ;
- Démontrer d'excellentes compétences interpersonnelles y compris la capacité de travailler de manière indépendante, de manière efficace au sein d'une équipe ou d'un groupe de travail en tant que membre de l'équipe ou leader, et avec les cadres supérieurs et les gestionnaires ;
- Avoir une capacité avérée d'écouter et d'intégrer des idées provenant de divers points de vue, de créer des partenariats et de collaborer avec d'autres, de défendre et d'influencer, de résoudre les conflits de manière constructive ;
- Démontrer un haut niveau de motivation, de confiance, d'intégrité et de responsabilité ;
- Avoir une capacité avérée à préparer, présenter et discuter de manière claire et concise des recommandations à des niveaux supérieurs et à produire des éléments livrables tels que des mémorandums, des recommandations, des documents relatifs aux exigences et des rapports d'état ;
- Avoir une excellente maîtrise des outils informatiques (Microsoft Office, progiciels de gestion intégré, systèmes de gestion de bases de données, gestion électronique des documents, etc.) ;
- Excellentes compétences en communication écrite et orale en Français sur des sujets techniques et non techniques ;
- Être apte à travailler sur site, en équipe, à un rythme soutenu et sous pression ;
- Être autonome et rigoureux.

IV. Durée et lieu de la mission

La durée du contrat est d'un (01) an renouvelable avec une période d'essai d'un (01) mois. Le renouvellement n'est

validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante des performances du responsable par l'équipe du projet et approuvée par la Banque mondiale.

Le poste est basé et logé au sein de l'unité de gestion du projet PATN sise à Brazzaville.

V. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés au siège du PRISP ou envoyés par voie électronique.

Ils devront comprendre :

- Une lettre de motivation adressée au coordinateur p.i du PRISP ;
- Un curriculum vitae (CV) du candidat daté et signé de moins de trois (03) mois avec les adresses complètes du candidat (boîte postale, téléphone, e-mail etc.) mettant en exergue les expériences similaires ;
- Les attestations certifiées ou attestations de service fait relatives ; aux déclarations ou expériences présentées dans le CV ;
- La copie certifiée conforme de l'original du diplôme exigé ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018. Le recrutement se fera en deux (02) phases :

(i) Evaluation des dossiers de candidature ;

(ii) Entretien avec les candidats qualifiés.

Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de contractuel.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 24 octobre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention « recrutement du responsable e-gov pour l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) »

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordinateur p.i

Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) agence fiduciaire du projet d'accélération de la transformation numérique. Unité de Coordination.

Adresse : parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresse électronique : contact@prisp-congo.org ; prispmarches@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville, le

Le Coordinateur p.i,

Patrick Valéry ALAKOUA



MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS

AMI n°01/MPSIR/PRISP/AGF/PATN -UCP/22

RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE ORGANISATION ET GESTION DU CHANGEMENT DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le « Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement du responsable organisation et gestion du changement au sein de l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) ».

II. Mission du responsable organisation et gestion du changement

Placé(e) sous l'autorité et supervision directe du coordonnateur du PATN, le mandat du responsable en Organisation et Gestion de Changement sera de soutenir le projet sur toutes les questions de gouvernance et mise en œuvre des réformes sur toutes les composantes d'un point de vue gestion et communication du changement au niveau institutionnel, organisationnel, des business process et procédures liés à la transformation numérique. Il appuiera le renforcement du cadre réglementaire et politique général afin de promouvoir un secteur des télécommunications dynamique et la capacité institutionnelle des principales entités à mettre en œuvre la réglementation numérique et la gouvernance des services numériques mais aussi accompagnera les agents publics, les citoyens et les entreprises à l'adoption des compétences numériques et la préparation aux emplois du futur et à l'économie numérique en favorisant l'appui à la mise en œuvre d'un cadre favorable à une main-d'œuvre disposant de compétences numériques. Le responsable en Organisation et Gestion doit être en mesure de guider et revoir des évaluations organisationnelles et de performance ou de renforcement des capacités au moment des conceptions et de la mise en œuvre des activités du projet.

Il ou elle travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet, et aura pour mission de :

- Coordonner et gérer une partie des activités clés liées à la Composante 1 du Projet, y compris la coordination et le suivi d'exécution des activités des consultants, fournisseurs et prestataires de services sélectionnés pour assurer leur implémentation efficace et en temps voulu, conformément aux procédures d'implémentation du projet et au plan d'achat ;
- Contrôler les progrès et les résultats par rapport aux objectifs opérationnels et financiers et en rendre compte au coordonnateur ;
- Assurer la liaison avec les parties prenantes pour préparer/réviser les spécifications techniques et les conditions contractuelles pour les activités dont il aura la charge ;
- Examiner les documents techniques et les rapports d'avancement soumis par les consultants chargés des études de faisabilité technique relatives aux volets e-Gov, Télécoms et compétences numériques ;
- Examiner/analyser les politiques, stratégies et plans concernant le développement du e-Gov, des Télécoms et des compétences numériques existants et conseiller les changements et mesures d'accompagnement requis à leur sujet sur la base des meilleures pratiques internationales ;
- Aider le spécialiste de la passation de marchés, les parties prenantes et les bénéficiaires concernés à préparer/affiner/réviser les termes de référence techniques et les documents d'appel d'offres, ainsi que les sélections connexes pour les activités dont il aura la charge ;
- Réaliser des examens détaillés des spécifications techniques des contrats et des livrables pour la mise en œuvre des activités dont il aura la charge ;
- Assurer la coordination avec les experts intervenants du projet ;
- Veiller à ce que les sauvegardes environnementales et sociales soient respectées lors de l'exécution des activités dont il aura la charge ;
- Appuyer la mise à jour du manuel d'opérations du projet (POM) lorsque des modifications ou des compléments

sont nécessaires ;

- Assurer la liaison et la coordination avec les agences gouvernementales (MPTEN, ARPCE, FASUCE, ANSSI, etc.) et les parties prenantes privées impliquées dans la mise en œuvre des activités dont il aura la charge, tel que délégué par le Coordinateur du Projet ;
- Participer aux réunions, séminaires, conférences et autres événements et programmes organisés par le gouvernement du Congo, la Banque mondiale, d'autres partenaires de développement et d'autres organisations en ce qui concerne les questions liées et le programme et les projets financés par la Banque mondiale, tel que délégué par le coordinateur du projet.
- Signaler rapidement les problèmes/préoccupations/risques internes/externes afin de s'assurer que les questions sont traitées à temps pour ne pas affecter les calendriers ;
- Proposer les étapes ou mesures nécessaires pour surmonter tout retard critique dans la mise en œuvre du projet ;
- Assurer une communication et une consultation efficaces avec toutes les parties prenantes et faciliter la préparation des communiqués publics pour la mise en œuvre des projets d'e-gouvernement dans le cadre du projet ;
- Veiller à ce que toutes les activités du projet soient réalisées conformément aux obligations contractuelles.

III. Profil du Consultant

Le (la) candidat(e) au poste de responsable organisation et gestion du changement doit être de nationalité congolaise et doit avoir le profil et les compétences minimales suivantes :

- * Disposer d'au moins 8 ans d'expérience professionnelle globale ;
- * Avoir expérience avérée dans la conduite du changement institutionnel et organisationnel, et gestion de la performance ;
- * Avoir au moins 5 ans d'expérience avérée dans le soutien stratégique et de conseil pratique (sous forme d'assistance technique long-terme) en conduite et gestion du changement dans le cadre de mise en œuvre de politiques liées à la transformation digitale du secteur public suivant la méthode agile ;
- * Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'élaboration de matériel de formation et l'organisation de formations dans les domaines de la réforme de l'administration publique, du changement institutionnel et de la gestion des ressources humaines ;
- * Avoir une ou plusieurs formation(s) spécialisée(s) certifiée(s) en gestion du changement et/ou en gestion des ressources humaines ;
- * Avoir des connaissances dans la mise en œuvre de plateformes numériques digitales, le développement de compétences numériques et la gestion d'infrastructure digitale ;
- * Avoir une expérience significative dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Européenne d'Investissement, USAID, Union Européenne, etc.) serait un atout majeur ;
- * Avoir une capacité à travailler efficacement au sein de plusieurs équipes interfonctionnelles afin de résoudre les problèmes de manière proactive, de soutenir et d'engager les principales parties prenantes de manière agile et inclusive ;
- * Démontrer d'excellentes compétences interpersonnelles y compris la capacité de travailler de manière indépendante, de manière efficace au sein d'une équipe ou d'un groupe de travail en tant que membre de l'équipe ou leader, et avec les cadres supérieurs et les gestionnaires ;
- * Avoir une capacité avérée d'écouter et d'intégrer des idées provenant de divers points de vue, de créer des partenariats et de collaborer avec d'autres, de défendre et d'influencer, de résoudre les conflits de manière constructive ;
- * Démontrer un haut niveau de motivation, de confiance, d'intégrité et de responsabilité ;
- * Avoir une capacité avérée à préparer, présenter et discuter de manière claire et concise des recommandations à des niveaux supérieurs et à produire des éléments livrables tels que des mémorandums, des recommandations, des documents relatifs aux exigences et des rapports d'état ;
- * Avoir une excellente maîtrise des outils informatiques (Mi-

crosoft Office, progiciels de gestion intégré, systèmes de gestion de bases de données, gestion électronique des documents, etc.) ;

- * Excellentes compétences en communication écrite et orale en Français sur des sujets techniques et non techniques ;
- * Être apte à travailler sur site, en équipe, à un rythme soutenu et sous pression ;
- * Être autonome et rigoureux.

IV. Durée et lieu de la mission

La durée d'exécution de la mission est d'un (01) an renouvelable avec une période d'essai d'un (01) mois. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante des performances du responsable par l'équipe du projet et approuvée par la Banque mondiale. Le poste est basé et logé au sein de l'unité de gestion du projet PATN sise à Brazzaville.

V. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés au siège du PRISP ou envoyés par voie électronique.

Ils devront comprendre :

- Une lettre de motivation adressée au coordonnateur du PATN ;
- Un curriculum vitae (CV) du candidat daté et signé de moins de trois (03) mois avec les adresses complètes du candidat (boîte postale, téléphone, e-mail etc.) mettant en exergue les expériences similaires ;
- Les attestations certifiées ou attestations de service fait relatives aux déclarations ou expériences présentées dans le CV ;
- La copie certifiée conforme de l'original du diplôme exigé ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018. Le recrutement se fera en deux (02) phases :

- (i) Evaluation des dossiers de candidature ;
- (ii) Entretien avec les candidats qualifiés.

Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de contractuel.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 24 octobre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention «recrutement du responsable organisation et gestion du changement pour l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)»

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur p.i
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) agence fiduciaire du projet d'accélération de la transformation numérique. Unité de Coordination.
Adresse : parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81
Adresse électronique : contact@prisp-congo.org ; prispmarches@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur p.i,
Patrick Valery ALAKOUA



**MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS
AMI n° 03/MPSIR/PRISP/AGF/PATN -UCP/22**

**RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE EN TELECOMMUNICATIONS DU PROJET D'ACCELERATION
DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)**

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «recrutement du responsable en télécommunications au sein de l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)».

II. Mission du responsable en télécommunication

Placé(e) sous l'autorité et supervision directe du coordonnateur du PATN, le ou la responsable Télécoms sera chargé(e) de définir et mettre en œuvre le dispositif de gestion de la composante 2 du projet PATN, et aussi conseiller sur les aspects stratégiques, institutionnels, légaux et réglementaires liés au volet infrastructure digitale dans la Composante 1 du projet.

Il ou elle travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet, et aura pour mission de:

- Coordonner et gérer toutes les activités clés liées à la Composante 2 du Projet et une partie de la Composante 1, y compris la coordination et le suivi d'exécution des activités des consultants, fournisseurs et prestataires de services sélectionnés pour assurer leur implémentation efficace et en temps voulu, conformément aux procédures d'implémentation du projet et au plan d'achat;
- Contrôler régulièrement les progrès et les résultats par rapport aux objectifs opérationnels et financiers de la composante 2 et en rendre compte au coordinateur du PATN;
- Assurer la liaison avec les parties prenantes pour préparer/réviser les spécifications techniques et les conditions contractuelles pour les activités de la composante 2, et une partie de la Composante 1 (soutien politique et réglementaire pour le développement du marché de la large bande, l'accès à la large bande et la connectivité du dernier kilomètre, ainsi que des activités liées à la cybersécurité et à la protection des données);
- Examiner les documents techniques et les rapports d'avancement soumis par les consultants chargés des études de faisabilité technique pour différentes activités dans le cadre de la composante 2;
- Examiner/analyser les politiques, stratégies et plans existants du secteur des télécommunications/TIC, et conseiller les changements requis à leur sujet sur la base des meilleures pratiques internationales;
- Fournir des conseils sur les questions politiques qui se posent et qui ont une incidence sur la connectivité numérique et l'accès au haut débit et élaborer un ou plusieurs documents d'orientation sur les problèmes clés qui requièrent une attention de haut niveau ;
- voir une bonne connaissance de la pratique des enchères inversées;
- Avoir une bonne connaissance des tendances émergentes en matière de connectivité numérique et d'accès à large bande, afin de conseiller la direction et les parties prenantes du projet sur les nouveaux développements et les meilleures pratiques émergentes susceptibles d'influencer positivement la conception, la planification, etc. du projet, y compris en effectuant des recherches ad hoc si nécessaire;
- Aider à la préparation des rapports d'avancement, du plan de travail annuel, du plan de mise en œuvre du projet et des plans de développement des capacités pour le projet;
- Aider le spécialiste de la passation de marchés, les parties prenantes et les bénéficiaires concernés à préparer/affiner/réviser les termes de référence techniques et les documents d'appel d'offres, ainsi que les sélections connexes pour les activités liées à la composante 2;
- Réaliser des examens détaillés des spécifications techniques des contrats et des livrables pour la mise en œuvre des activités de la Composante 2;
- Veiller à ce que les sauvegardes environnementales et sociales soient respectées lors de l'exécution des différentes activités de la composante 2;
- Appuyer la mise à jour du manuel d'opérations du projet (POM) lorsque des modifications ou des compléments sont nécessaires;

- Assurer la liaison et la coordination avec les agences gouvernementales (MPTEN, ARPCE, FASUCE, ANSSI, etc.) et les parties prenantes privées impliquées dans la mise en œuvre des activités de la Composante 2 du Projet, tel que délégué par le Coordinateur du Projet;
- Participer aux réunions, séminaires, conférences et autres événements et programmes organisés par le gouvernement du Congo, la Banque mondiale, d'autres partenaires de développement et d'autres organisations en ce qui concerne les questions liées à la composante 2 du projet et le programme et les projets financés par la Banque mondiale, tel que délégué par le coordinateur du projet.
- Signaler rapidement les problèmes/préoccupations/risques internes/externes afin de s'assurer que les questions sont traitées à temps pour ne pas affecter les calendriers;
- Proposer les étapes ou mesures nécessaires pour surmonter tout retard critique dans la mise en œuvre du projet.
- Veiller à ce que toutes les clauses légales des projets soient pleinement respectées.
- Veiller à ce que toutes les activités du projet soient réalisées conformément aux obligations contractuelles.

III. Profil du Consultant

Le (la) candidat(e) au poste de responsable en télécommunications doit être de nationalité congolaise et doit avoir le profil et les compétences minimales suivants:

- Disposer d'au moins 8 années d'expérience professionnelle globale;
- Expérience d'au moins 5 ans dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives en matière d'infrastructure et d'accès numériques, intégrant les meilleures pratiques - expérience préalable de travail sur des projets liés à l'infrastructure informatique financés par le gouvernement et/ou des bailleurs de fonds, de préférence;
- Avoir une connaissance avérée de l'infrastructure numérique et du marché du haut débit au Congo, y compris les acteurs du marché, les principaux défis et opportunités de développement, ainsi que la connectivité du dernier kilomètre;
- Avoir une connaissance avérée des principales questions réglementaires et politiques liées au secteur des télécommunications et au développement du marché du haut débit au Congo;
- Avoir une familiarité avec le cadre juridique et réglementaire du modèle de subvention (modalités d'enchères inversées);
- Avoir une familiarité avec le programme d'inclusion numérique et d'accès universel au haut débit, tel qu'il s'applique au Congo, y compris une expérience de travail sur des initiatives connexes;
- Avoir une connaissance avérée de l'infrastructure de réseau et des solutions connexes (par exemple, WAN/LANS), y compris les dernières tendances, ainsi que les exigences de déploiement et de maintenance connexes;
- Avoir une connaissance avérée des technologies de télécommunication émergentes;
- Avoir une certaine connaissance du programme de cybersécurité et de protection des données est considérée comme un avantage, y compris les principes fondamentaux de la cyberintelligence et les concepts de sécurité clés, la protection des infrastructures d'information critiques et le système de gestion de la sécurité de l'information ;
- Avoir une connaissance avérée des principes et des méthodes de planification, de suivi et d'évaluation des TIC et des projets d'infrastructure;
- Avoir une capacité à s'informer sur les nouveaux produits, systèmes, applications, technologies et tendances connexes;
- Avoir une capacité à rechercher et à analyser les problèmes, les questions et les exigences des programmes en matière de technologie, ainsi qu'à élaborer des solutions connexes;
- Avoir une expérience préalable de la conception d'initiatives en matière d'infrastructure et d'accès numériques qui font appel au secteur privé et le soutiennent est considérée comme un avantage;
- Avoir une grande expérience des relations avec le secteur privé, les fournisseurs d'infrastructures numériques et de technologies de l'information, de la gestion des contrats correspondants et de l'assurance qualité.
- Avoir de solides compétences techniques et opérationnelles, attestées par une expérience avérée dans la direction ou la

codirection d'initiatives similaires;

- Avoir une capacité à travailler efficacement au sein de plusieurs équipes interfonctionnelles afin de résoudre les problèmes de manière proactive, de soutenir et d'impliquer les principales parties prenantes, ainsi qu'à travailler efficacement au-delà des frontières nationales;
- Démontrer d'excellentes aptitudes interpersonnelles y compris la capacité de travailler de manière indépendante, de manière efficace au sein d'une équipe ou d'un groupe de travail en tant que membre de l'équipe ou leader, et avec les cadres supérieurs et les gestionnaires;
- Avoir une capacité avérée d'écouter et d'intégrer des idées provenant de divers points de vue, de créer des partenariats et de collaborer avec d'autres, de défendre et d'influencer, de résoudre les conflits de manière constructive,
- Avoir une capacité avérée à mener des recherches de manière indépendante et à présenter les résultats de manière efficace;
- Avoir une aptitude irréprochable à la planification, à l'organisation et à la gestion du temps;
- Avoir une capacité à bien travailler sous pression et à respecter des délais serrés;
- Avoir une capacité avérée à préparer, présenter et discuter de manière claire et concise des recommandations à des niveaux supérieurs et à produire des éléments livrables tels que des mémorandums, des recommandations, des documents relatifs aux exigences et des rapports d'état;
- Avoir suivi des formations/certificats internationaux dans des domaines connexes seront un avantage;
- Avoir de l'expérience dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux serait un atout majeur;
- Être autonome et rigoureux.

IV. Durée et lieu de la mission

La durée du contrat est d'un (01) an renouvelable avec une période d'essai d'un (01) mois. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante des performances du responsable par l'équipe du projet et approuvée par la Banque mondiale.

Le poste est basé et logé au sein de l'unité de gestion du projet PATN sise à Brazzaville.

V. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés au siège du PRISP ou envoyés par voie électronique.

Ils devront comprendre:

- Une lettre de motivation adressée au coordonnateur du PATN;
- Un curriculum vitae (CV) du candidat daté et signé de moins de trois (03) mois avec les adresses complètes du candidat (boîte postale, téléphone, e-mail etc.);
- Les attestations certifiées ou attestations de service fait relatives aux déclarations ou expériences présentées dans le CV;
- La copie certifiée conforme de l'original du diplôme exigé;
- Une photocopie d'une pièce d'identité.

VI. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018. Le recrutement se fera en deux (02) phases:

- (i) Evaluation des dossiers de candidature;
- (ii) Entretien avec les candidats qualifiés.

Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de contractuel.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 24 octobre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention «recrutement du responsable en télécommunications pour l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)»

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur p.i

Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP)
agence fiduciaire du projet d'accélération de la transformation numérique. Unité de Coordination.

Adresse: parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresse électronique: contact@prisp-congo.org;
prispmarkets@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur p.i, Patrick Valery ALAKOUA



**MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS
AMI n° 04/ MPSIR/PRISP/AGF/PATN -UCP/22**

RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT EN PASSATION DE MARCHES DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «recrutement d'un assistant en passation de marchés au sein de l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)».

I. Mission du responsable en télécommunication

La mission de l'Assistant en passation des marchés est d'assister le spécialiste en passation des marchés dans l'exécution de ses tâches au sein de l'unité de coordination du Projet.

(i) En ce qui concerne la programmation, l'assistant(e) en passation des marchés doit:

- Assister le Spécialiste en Passation des Marchés dans l'élaboration et la mise à jour (trimestrielle) du plan de passation de marchés en collaboration avec les responsables techniques du projet, les partenaires et les bénéficiaires;

- Tenir un répertoire des consultants et fournisseurs contractuels;

(ii) En ce qui concerne la conduite du processus de passation des marchés, l'assistant(e) en passation des marchés doit:

- Assurer le suivi de la publication des avis spécifiques d'appel d'offres des demandes de manifestation d'intérêt dans la presse internationale et/ou nationale et dans UNDB si cela s'avère nécessaire selon le montant estimé et la complexité du marché;

- Appuyer l'établissement des dossiers d'appel d'offres et des demandes de propositions des contrats de prestation (consultants, travaux et fournitures);

- Participer aux commissions d'ouverture des plis pour l'acquisition des fournitures et les prestations de services;

- Etablir les Procès-Verbaux de négociations des contrats et autres procès-verbaux concernés par le processus de passation des marchés;

- Etablir les notes de service des différentes commissions;

- Préparer la notification d'intention d'attribuer le marché/contrat une fois la décision

prise d'attribuer le marché et veiller à sa transmission à l'ensemble des soumissionnaires concernés;

- S'assurer du respect de la période d'attente avant l'attribution définitive et signature du marché;

- Préparer les dossiers de marchés et contrats nécessaires à l'audit périodique de la passation des marchés;

- Assister le SPM dans la gestion informatisée de la passation des marchés à travers le STEP et s'assurer que les différentes étapes de la feuille de route de STEP sont à jour conformément à l'état réel de la mise en œuvre du processus de passation des marchés des différents marchés;

- Contribuer à la préparation des tableaux de suivi mensuel des marchés du PATN;

- Assister le SPM dans le classement physique de l'ensemble des dossiers de marchés y compris les pièces justificatives de paiement et les procès-verbaux de réception provisoire et définitive et veiller à l'exhaustivité du classement des dossiers dans le STEP;

- S'assurer que les résultats des appels d'offres sont publiés dans les délais prescrits après les attributions des marchés et que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires.

II. Profil du Consultant

Le (la) candidat(e) à ce poste devra avoir: un diplôme Universitaire (Bac + 3 ans minimum) dans les domaines de gestion, droit, administration, économie ou équivalent;

- une expérience pertinente dans le domaine de la passation des marchés en qualité d'assistant en passation des marchés dans le secteur public ou privé ou avoir assumé des responsabilités similaires dans ce domaine. L'expérience dans un projet sur financement Banque Mondiale est un atout majeur.

- une expérience générale confirmée par un certificat délivré du programme en ligne de Certification en Passation des marchés (MOOC) est également un atout;

- une maîtrise de l'outil informatique et de l'utilisation des logiciels de bureautique (Word, Excel, Power Point, internet Explorer, et autres outils de communication); la maîtrise de STEP sera un atout

- une excellente capacité de planification, de synthèse, de rédaction et d'organisation;

- une maîtrise parfaite du Français.

III. Durée et lieu de la mission

Le (la) candidat(e) retenu(e) sera invité(e) à signer un contrat d'une année renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante de ses performances.

Le contractant ne peut être un agent de la fonction publique, ou qui dispose d'une mise en disponibilité de la fonction publique.

IV. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés au siège du PRISP ou envoyés par voie électronique.

Ils devront comprendre:

- Une lettre de motivation;
- Un CV détaillé incluant trois (3) références professionnelles;
- Une copie légalisée du ou des diplômes;
- Une copie des attestations de travail figurant dans le CV.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

V. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 24 octobre 2022 à 16 h 00 et porter clairement la mention «Assistant en passation des marchés pour l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)»

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur P.i
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). Unité de Coordination.
Adresse: 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81)
Adresse électronique: contact@prisp-congo.org; prispmarches@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur p.i,

Patrick Valery ALAKOUA

LIVRE

“Révélations confidentielles”, nouveau livre du général Benoît Moundélé-Ngollo sur le marché!

Le 22 septembre 2022, jour de son 79^e anniversaire, a eu lieu à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, la cérémonie de dédicace de “Révélations confidentielles”, de Benoît Moundélé-Ngollo, général-écrivain. Cet ouvrage, sorti de presse, cette année, aux éditions “Les impliqués”, à Paris, France, est le 21^e du fondateur du SNOPRAC (Style qui n'obéit pas aux recommandations académiques classiques).

Un panel de spécialistes en littérature, tous enseignants à la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH) de l'université Marien Ngouabi, composé des professeurs Mukala-Kadima Nzujji, André-Patient Bokiba et Bienvenu Boudimbou et du Dr Winner Franck Palmers. Devant un auditoire de personnes aux profils différents. Le Pr Mukala-Kadima Nzujji en a été le maître de cérémonie et le modérateur.

Les épîtres dédicatoires selon Benoît Moundélé-Ngollo ouvertes depuis mars 2003, sont loin de connaître leur fin. Car même après avoir signé «Adieu Mes lecteurs», son 16^e livre sous-titré «Le Mwana ntsouka de mes livres», l'écrivain B.M.-N., récemment connu comme l'auteur de l'“Autre Manière D'Écrire” (AUMAD'EC), n'a jamais mis un point final à sa soif d'écrire des livres. Ce qui a poussé le Dr Winner Franck à relever le caractère scripto-dépendant de B.M.-N. Avec la dédicace des “Révélations confidentielles”, Moundélé-Ngollo, en 19 ans de plume, signe 21 livres. Ce qui fait de lui un auteur francophone prolixe à l'instar de ses compatriotes Henri Lopès, Sony Labou Tansi

et Alain Mabankou.

Après notamment le mot de l'éditeur et bien d'autres, le Pr Mukala-Kadima Nzujji, a circonscrit l'évènement, présenté l'auteur, et expliqué le pourquoi du choix de la date du 22 septembre. Pour lui, les livres du général B.M.-N. déjà publiés sont globalement des livres d'une certaine épaisseur, des livres qui interrogent la société, qui réfléchissent sur l'humaine condition.

Les trois autres membres du panel ont, tour à tour, décortiqué en leur qualité de critiques littéraires, la forme, l'iconographie que le contenu de l'ouvrage. Le Dr Winner Franck faisant la critique littéraire de l'œuvre a affirmé: «Cette œuvre littéraire en prose argumentative est émaillée de textes et fragments relevant de la catégorie générale essayiste. B.M.-N. mène des réflexions sur une pluralité de sujets.

Ce nouvel ouvrage fait aussi le procès de la politique politique. Dans les mailles du texte, à la flamme du feu attisé par l'auteur, on perçoit la nudité des sociétés africaines régies par la mégestion de la chose politique et le dieu-Argent. Ce livre est, entre autres, une satire politique.



Benoît Moundélé-Ngollo

Benoît Moundélé-Ngollo a de la répugnance pour toute adulation, adoration, idolâtrie, déification des Hommes politiques. En effet, méritent-ils qu'on les encense ou qu'on leur fasse allégeance? Il dénonce le népotisme, la famillocratie généralisée, le nombrilisme, la barbarie, les affrontements tribaux, la dictature, le surpouvoir, la vente d'illusions. Il prend position pour la démocratie, le dialogue, le développement, les Droits de l'Homme et le Devoir. L'auteur pense que des «sommités scientifiques» comme Cheick Modibo Diara, le Malien astrophysicien et Théophile Obenga, l'égyptologue congolais, ne devaient jamais se faire démythifier ou s'auto-démythifier, en faisant la politique. À le lire, on en vient à le prendre comme un message pédagogique au profit de la jeunesse. La jeunesse souffre d'un déficit de légitimité. Il conseille aux



La couverture du livre

jeunes d'avoir un logiciel mental renouvelé; de ne pas emboîter le pas des politiques dont la méritocratie n'a été qu'un vain mot, des politiques qui ont failli dans leur mission de gérants de la cité. Une façon d'aider les jeunes «déroutés et sans repères» à se frayer un chemin glorieux en empruntant les voies royales. Pour qu'il y ait un vrai changement, il faut changer personnellement et [structurellement]. «L'éducation est le logiciel de l'ordinateur central qui programme l'avenir des sociétés» énonce le burkinabè Joseph Ki-Zerbo. Décideurs de leurs actions, les jeunes doivent choisir leur mode de vie en se conformant aux lois et aux normes. Qu'ils soient eux-mêmes les maîtres et les sculpteurs de leur vie.

«L'écrivain fait une grande place à la dénonciation des antivaieurs d'une société abra ca da brante. Il les fustige. Un bilan négatif

de la période postcoloniale est dressé. Il constate qu'elle a été supplantée par l'hégémonie des antivaieurs. Or ce summum ténébreux est hostile au développement. Nulle part au monde, on ne connaît pas un Pays qui [s'est] développé sur la base des antivaieurs», informe Benoît Moundélé-Ngollo. Il met au ban les détenteurs des faux diplômes, les tenants de l'esclavagisme, les «primes-dépendants», les mégalomanes et ceux qui persévèrent dans l'erreur. Il propose les lignes directrices, les pistes de solutions pour «éradiquer définitivement le virus des antivaieurs dans ses dimensions juridique, politique, morale et éthique.

Le narrateur promène le lecteur sur les sentiers de la culture africaine. Il s'oppose à la destruction des fondements de la culture et de la civilisation. B.M.-N. passe au burin la science. Il pose le fondement d'une science consciente...

C'est le livre de la négation de l'anti historicité. L'auteur récuse l'anti historicité. Dans «Mironons-nous dans mes quatre rêves», il analyse dans un langage philosophique, initiatique et plus complexe sur fonds onirique et onomastique, l'aube des indépendances et la valeur ajoutée du travail engendreur de la liberté. Il y énonce les déboires africains à force d'inconscience viscérale et de slogans vides de sens.

Le scripteur nous livre sa vérité sur le vrai sens de la liberté.

Le narrateur à l'honneur utilise une partie de l'espace typographique pour nous livrer ses réflexions sur les pandémies de l'Histoire contemporaine. Il en scrute les origines, les causes et conséquences. À sa façon, l'auteur interroge, forge et recrée le monde à travers une exploration et inventivité du langage... Il fait usage de l'ironie.

Le livre à l'honneur est scindé en sept chapitres et subdivisé en strophes, il comporte 250 pages. En ennemi des flatteurs et des antivaieurs, adhérent de «la force de l'argument à l'argument de la force», il nous livre dans cet ouvrage fécond une floraison de réflexions et un cocktail de notes morales. Le lectorat est alors invité à s'imprégner de ce livre d'actualité et pour tous les temps. Le Pr Bienvenu Boudimbou est intervenu pour puiser, en profondeur, dans les éléments iconographiques de la première de couverture du livre.

André-Patient Bokiba, panéliste aussi, s'est senti, à l'étroit, dans ce qu'il a pensé apporter comme contribution. «Benoît Moundélé-Ngollo n'écrit pas seulement pour ses lecteurs et pour moraliser la société. Non. Car il est également son propre lecteur par excellence».

Un échange franc et libre entre l'auteur et l'auditorat a également ponctué la cérémonie. L'auteur s'est défendu contre ceux qui pensent qu'il indexe sans les nommer, dans ses écrits, les leaders de la société congolaise.

Gabriel DIMONEKENE & Viclaire MALONGA

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU NOTAIRE

B.P.: 4866, téléphone: (242) 06 698 26 13
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 16 janvier 2017, a été constituée la société dénommée GLACHIE-SERVICES.N.G-SARL, aux caractéristiques:

- Dénomination: GLACHIE-SERVICES.NG-SARL;
- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée;
- Capital social: 3.500.000 F. CFA;
- Siège social: A Pointe-Noire, Avenue de l'Indépendance, quartier Mahouata;
- Objet social: Prestation de services off/on shore, maintenance industrielle, mise à disposition du personnel; fourniture équipements et fournitures de bureau; import/export: matériaux de construction, pièces détachées, véhicules; bâtiment et activités connexes, génie civil.
- Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM.
- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le n°0102, Folio 025/4, en date du 06 février 2017.
- Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CGPNR-01-2017-B12-00341, en

date du 15 juin 2021.

- Gérance: Monsieur MASSEYO Barthélémy Achille est nommé gérant pour une durée de quatre (04) ans.

Modifications intervenues:
Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MOUSSOUNGOU, Notaire, en date du 09 septembre 2022, enregistré sous le n°1753, folio 179/4 du 15 septembre 2022, les associés décident de maintenir le gérant.

- Gérance: Monsieur MASSEYO Barthélémy Achille est maintenu aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée;

Suivant demande d'extension des activités commerciales du dix août deux mil vingt-deux à Nkayi, est autorisé, conformément à l'article 35 de la loi n°19-2005 du 24 novembre 2005, réglant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo, à étendre ses activités commerciales dans le département de la Bouenza, à l'adresse MFOUATI, à Mbandza.

Pour avis,

Maître Philémon MOUSSOUNGOU,
NOTAIRE.

ETUDE DE MAITRE ARET A PASCALE STELLA URSULA MOUELLET

Tel : 05 520.40. 97 / 06 969. 10. 49
etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE SOCIETE ECOGLOBAL AFRICA SERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de Francs CFA Dix Millions (10.000.000)
Siège social: Base Marine Yard BOSCONGO. Pointe- Noire

Suivant acte reçu par Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, notaire à PointeNoire, conformément à l'Acte Uniforme du traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), notamment:

- Le procès verbal d'Assemblée générale extraordinaire de la société ECOGLOBAL AFRICA SERVICES, en date à Pointe- Noire du vingt et un septembre deux mil vingt deux portant:

- Cessions de parts sociales en date du quatorze septembre deux mil vingt deux entraînant la nouvelle répartition des parts sociales;

Il a été procédé à la mise à jour des statuts de la société enregistrés le 23 septembre 2022 aux domaines de timbres et impôts de Pointe - Noire sous le folio 185/3 numéro 1793.

Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 10 octobre 2022 sous le N°CG-PNR-01-2022-D-01031.

Pour Avis

Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET
Notaire

FECOFOOT-PAUL PUT

Vers une séparation à l'amiable?

La FECOFOOT (Fédération congolaise de football) envisage une séparation à l'amiable avec le sélectionneur national Paul Put. Vraisemblablement pour «insuffisance de résultats».

Les jours de Paul Put seraient comptés à la tête des Diables-Rouges. Son contrat est en cours, mais lors de sa session du samedi 8 octobre 2022 à Brazzaville, le comité exécutif de la FECOFOOT lui a demandé non seulement de faire le point de la dernière journée FIFA au Maroc où les Diables-Rouges ont disputé deux matchs sanctionnés par un nul (3-3) concédé face à Madagascar et une défaite (0-2) contre la Mauritanie, mais aussi «de relire le point 9.4 de son contrat». Tout converge vers une séparation à l'amiable. Selon une source, une réunion entre les parties signataires du contrat de sélectionneur national des Diables-Rouges serait prévue dans quelques jours, pour essayer de trouver un accord pour la fin de collaboration entre la FECOFOOT et son employé. C'est à partir de cette réunion que tout se décidera pour Paul Put puisque ce sera le point d'ancrage de son futur. Pour la FECOFOOT, il s'agira d'essayer de trouver le meilleur compromis possible pour que chaque partie puisse préserver ses intérêts dans cette séparation. Cependant, on ignore ce que mijote Paul Put. A-t-il réellement envie de quitter son poste de sélectionneur national? Voudra-t-il aller au bras de fer?

Un couteau à double tranchant. Toujours selon notre source, la partie congolaise doit au sélectionneur belge des Diables-Rou-



Paul Put est sur une chaise éjectable

ges 6 mois de salaire impayés, ce qui constituerait un motif de «rupture abusive de contrat». Paul Put a, par déjà deux fois, mis en demeure la partie congolaise, une sorte d'alerte. Et il serait aujourd'hui en droit de porter plainte à la FIFA pour obtenir le versement de ses salaires impayés, ceux du reste de la durée de son contrat qui court jusqu'en 2023, éventuellement ses indemnités de rupture et pour recevoir, le cas échéant, les indemnités de chômage, ce qui n'est pas possible s'il démissionne.

Notre source nous fait savoir également que la séparation à l'amiable ne serait pas la seule option envisagée. Il y aurait d'autres possibilités. Lesquels? Gros comme un ballon est le point d'interrogation.

La sélection nationale est loin d'avoir le rendement attendu depuis l'arrivée de Paul Put : 7 défaites, 2 victoires (dont une

en amical) et 4 nuls. Cependant, entre 2016 et 2021, les Diables-Rouges n'ont engrangé que 5 petites victoires (dont 1 en amical), 11 défaites et 8 nuls. Allez-y comprendre quelque chose!

Jean ZENGABIO

JEAN-MICHEL MBONO REpond A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriés et y répond volontiers.

*Comment peut-on durer au football ?

**Jean-Michel Mbono "Sorcier": Voici ce que le roi Pelé a prodigué comme conseils à Kylian Mbappé lors de leur rencontre à Paris en juin 2018 : « Il faut prendre soin de son corps, parce que le football actuel est beaucoup plus physique qu'à notre époque, en raison surtout de l'enchaînement des matchs. Aussi, plutôt que de penser à la technique et à la tactique, faut-il faire attention pour être en mesure de répéter sans risque, les efforts tout au long des soixante (60) matchs d'une saison. Bien récupérer à chaque fois, bien se reposer et c'est comme ça que l'on

FOOTBALL/ COUPE DE LA CONFEDERATION

Les Diables-Noirs face à leur destin

Une nouvelle aventure continentale a commencé à Maputo, au Mozambique, pour les Diables-Noirs de Brazzaville. Ils y ont été accueillis et battus (1-2), samedi 8 octobre 2022, par Ferroviario (les cheminots) de Beira dans le cadre du deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération. Il connaîtra son épilogue ce dimanche 16 octobre au Stade Président Alphonse Massamba-Débat.

Au regard du dénouement de la manche aller de cette joute, on peut affirmer que ce n'était pas une partie de plaisir. Le score final a mis en évidence la volonté des Diables-Noirs non seulement de résister mais peut-être aussi de jouer pour une qualification. N'ont-ils pas ouvert le score dès la 11e minute de jeu par leur ailier droit Domi Massoumou ?

Qu'ils fassent leur le diction «char-



Diables-Noirs à Maputo

bonnier est maître chez soi», pour que le public soit convaincu de leur volonté de déplacer les montagnes. Il les accompagnera dans une éventuelle victorieuse envolée. Tout reste possible. Le rêve de qualification, ils doivent le caresser en ayant bien sûr les pieds sur terre.

Nombreux seront les férus de football, on l'espère, dans les gradins de Massamba-Débat pour forlancer les seuls représentants du football congolais en Coupe de la Confédération. Leur qualification s'y joue.

G.-S.M.

dure. Il faut s'entraîner très dur et mener une vie sérieuse. Pour un jeune joueur, les tentations sont nombreuses. Seul celui qui n'y succombe pas peut devenir un grand joueur. J'ai toujours su que mon talent était un grand cadeau, avec lequel il ne fallait pas faire n'importe quoi. C'est pourquoi j'ai toujours tout sûr. Il a également fallu un peu de chance. Kylian Mbappé est très rapide, il a la capacité de réfléchir

très vite, de changer de geste à la dernière minute. Chaque joueur a sa spécialité, sa propre caractéristique, et lui, est très rapide dans sa prise de décision, c'est l'un de ses points forts»

(A suivre)

AVIS
A MANIFESTATION
D'INTERET

Contrat N°. FED/2021/429-565

Dans le cadre des "Villes Résilientes"; programme du partenariat UE-Congo mis en œuvre pour répondre aux défis du développement urbain des villes secondaires congolaises, qu'ils soient sociaux, économiques, sanitaires ou environnementaux; l'assistance technique IBF, afin de constituer une liste restreinte de potentiels candidats, recherche des profils de poste correspondants aux consultants spécialisés dans la mise en œuvre des thématiques de renforcement des capacités des acteurs dans les filières ci-dessous.

1. FINANCES PUBLIQUES LOCALES
2. MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES.
3. SPECIALISTE EN INTERCONNEXION DES RESEAUX ET COMMUNICATION DIGITALE.
4. SPECIALISTE DE FORMATION EN INFORMATIQUE DE BASE, BUREAU-TIQUE - WEB ET MULTIMEDIA.
5. GOUVERNANCE TERRITORIALE ET PLANIFICATION LOCALE ET URBAINE
6. GESTION DES DECHETS SOLIDES ET LIQUIDES.
7. TRAVAUX PUBLICS, EAU ET ASSAINISSEMENT.
8. FORMATION SUR LA GCP (GESTION DE CYCLE DE PROJET) DE DEVELOP-

PEMENT.

9. PLANIFICATION, ELABORATION ET GESTION DE BUDGET MUNICIPAL ET SUIVI-EVALUATION DE SON EXECUTION.

10. GENRE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE.

Pour postuler, veuillez envoyer votre CV à villesresilientes@ibf.be

Ceci n'est pas un avis de recrutement mais un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la constitution d'une liste restreinte de potentiels candidats qui pourront être sollicités pour la réalisation d'actions de renforcement des capacités. A cet effet, les candidats sont libres de postuler pour plusieurs thématiques à la fois si leurs expériences couvrent les critères identifiés dans les profils de poste.

Adresse de Contact pour d'éventuelles informations complémentaires: Téléphone: (1) +242 06 469 22 39 et (2) +242 05 567 12 85

Préfecture de Brazzaville, 2ème niveau,
Porte 224- Congo
+242 06 469 22 39
villesresilientes@ibf.be
www.villesresilientes.cg

IN MEMORIAM

Professeur Narcisse ÉLÉ
05 Octobre 2015 - 05 Octobre 2022

Il y a sept ans que tu as quitté cette terre à l'appel de l'Eternel, ton Dieu!
Que par sa miséricorde infinie, le Seigneur fasse resplendir sur toi son visage et t'accorde sa paix!

Dieu bénisse!
La Famille



IN MEMORIAM

08 octobre 1997-08 octobre 2022, jour pour jour cela fait 25 ans depuis qu'était arraché à notre affection, notre père et grand-père, le nommé GAMOKOUBA GASSONGO Henri.

En pensant à lui, nous clamons ce vers de Birago Diop: «le souffle des ancêtres morts, Qui ne sont pas partis, Qui ne sont pas sous terre, Qui ne sont pas morts, Ceux qui sont morts ne sont jamais partis...»

En ce jour de triste anniversaire de sa disparition, nous enfants et petits-enfants lui rendons hommage en ayant une pensée pieuse pour sa mémoire, et invitons tous ceux qui l'ont connu et aimé de s'unir à nous en pensées et en prière. A cette occasion, des messes ont été demandées pour le repos de son âme durant tout le mois d'octobre, à compter du 08 à l'église Sainte Marie de Ouenzé.

Papa nous gardons de toi un souvenir vivant et merveilleux, merci pour l'amour que tu avais pour nous!

